

SDBJ
RAPPORT
ANNUEL
2008

BIEN PRÉSENTE...



UNIR NOS FORCES
SAISIR LES OCCASIONS

Québec 



MENTIONS LÉGALES

La Société de développement de la Baie-James applique les dispositions suivantes dans tous ses établissements d'affaires et endroits publics sous son autorité directe :

- Charte de la langue française;
- Loi sur le tabac;
- Loi d'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

ISSN 1919-1014

ISBN 978-2-550-55921-4 (version imprimée)

ISBN 978-2-550-55922-1 (PDF)

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives Canada, 2009

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2009

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|----|
| MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION | 4 |
| MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL | 6 |
| 001 LE TERRITOIRE DE LA BAIE-JAMES | 8 |
| 002 MISSION, VISION ET CHAMPS D'INTERVENTION | 12 |
| 003 BILAN DE LA 1 ^{re} ANNÉE DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT 2008-2010 | 16 |
| 004 CONTEXTE ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE EN 2008 | 24 |
| 005 REVUE FINANCIÈRE 2008 | 28 |
| 006 RÉSULTATS SECTORIELS 2008 | 36 |
| Activités de développement économique | 36 |
| Activités de services | 43 |
| Activités hôtelières | 46 |
| 007 ÉTATS FINANCIERS de l'exercice terminé le 31 décembre 2008 | 48 |
| Rapport de la direction | 50 |
| Rapport du vérificateur | 51 |
| Résultats | 52 |
| Résultat étendu et déficit cumulé | 53 |
| Bilan | 54 |
| Flux de trésorerie | 55 |
| Notes complémentaires | 56 |
| 008 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE | 74 |
| CARTE DU TERRITOIRE | 82 |



MICHEL GARON

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

BIEN PRÉSENTE...

C'est sous le thème « Unir nos forces...saisir les occasions » que s'amorçait notre Plan de développement 2008-2010. L'essor de l'industrie minière constituait la toile de fond du contexte économique qui prévalait lors de l'adoption de ce

plan et nous escomptions qu'il se poursuive jusqu'à la fin de 2010 pour faciliter l'atteinte des objectifs stratégiques que nous nous étions fixés.

En octobre 2008, le contexte international de ralentissement économique s'est confirmé, engendrant une baisse importante du prix de l'ensemble des métaux ainsi que des marchés financiers. Il en a résulté des répercussions importantes pour les entreprises minières actives sur le territoire. La fermeture définitive de la mine Copper Rand à Chibougamau ainsi que l'arrêt temporaire de production à la mine Langlois dans le secteur de Lebel-sur-Quévillon en sont des exemples. Les sociétés juniors d'exploration minière subissent également les contrecoups de ce contexte en raison de la perte d'intérêt des marchés financiers pour ce secteur, ce qui retarde certains projets d'exploration minière et de mise en valeur. La survie de plusieurs de ces entreprises est également en péril.

Ces conditions économiques difficiles n'ont cependant pas affecté le prix de l'or qui s'est très bien comporté. Néanmoins, le contexte a cependant incité Les Mines Opinac Ltée, filiale de Goldcorp inc., à retarder les travaux de construction d'infrastructures et de développement minier souterrain du gisement aurifère Éléonore. En effet, Goldcorp inc. a plutôt décidé de prioriser la réalisation de projets miniers pouvant mener à une production à court terme.

Du côté forestier, c'est la crise qui perdure. Malgré les récentes baisses du dollar canadien et du prix des carburants, la demande pour les matériaux de construction reste faible aux États-Unis en raison de l'éclatement de la bulle immobilière. Par conséquent, le prix du bois d'œuvre est à son plus bas et en deçà des coûts de production.

Les secteurs minier et forestier constituent les deux principales bases de l'économie du territoire et ils subissent simultanément une crise d'envergure mondiale qui ne pourra se résorber avant la fin 2009. L'impact pour les entreprises de services et les sous-traitants de ces secteurs d'activité est difficile à évaluer. Ces entreprises subiront à court terme des difficultés d'accès au crédit.

Malgré ce contexte difficile, nous sommes toujours résolus à agir fortement en développement économique, et ce, même si nous avons à concilier la difficile dualité d'autofinancer nos activités tout en générant nos propres capitaux d'investissement en capital de risques.

Pour ce faire, nous comptons sur notre présence dans les différents pôles du territoire afin de contribuer à la mise en place de réseaux d'affaires et à l'identification d'occasions de diversification de l'économie. Nous sommes par ailleurs complètement dédiés au développement économique de la Baie-James, ce qui fait de nous un partenaire naturel pour les organismes de développement économique du territoire. La complémentarité de notre fonds d'investissement avec les autres fonds à capital de risques constitue assurément un atout majeur pouvant aider les entreprises du territoire à traverser la crise économique actuelle.

Le thème de notre Plan de développement 2008-2010 « Unir nos forces...saisir les occasions » trouve alors un nouveau sens. Il reflète nos valeurs et notre volonté de nous associer à l'ensemble des intervenants œuvrant en développement économique dans le but de supporter encore plus la croissance du territoire de la Baie-James.

En terminant, je tiens à remercier les membres du conseil d'administration pour leur engagement et la qualité de leurs interventions. La diversité de l'expertise détenue par chacun contribue largement à renforcer la Société, tout en lui permettant d'avoir un processus de décision rapide et transparent.



RAYMOND THIBAUT

MESSAGE DU PRÉSIDENT- DIRECTEUR GÉNÉRAL

PRÉSENTE ET ACTIVE DANS TOUS LES MILIEUX

Pour l'exercice financier 2008, nos plans d'action ont été élaborés afin de bien démontrer nos intentions d'agir plus fortement en développement économique, et ce, pour tous nos secteurs d'activité. Les préoccupations qui ont été au cœur de nos stratégies ou les moyens que nous avons mis en œuvre en cours d'année se résument ainsi :

- > repositionner l'image de la Société afin qu'elle soit reconnue par une majorité d'intervenants du territoire comme un acteur important en développement économique;
- > commencer à bâtir notre réseau d'affaires dans les diverses communautés cibles du territoire;
- > connaître davantage les grands projets d'investissements publics et privés sur le territoire;
- > rechercher activement des projets d'affaires à supporter ou à développer;
- > être associé davantage à de grands dossiers régionaux en lien avec nos activités;
- > maintenir la rentabilité de nos activités.

Afin d'appuyer nos stratégies, il devenait impératif de se doter des différents outils nécessaires. C'est ainsi qu'en début d'année 2008, une série d'entrevues réalisées auprès de personnes clés nous a permis d'analyser les perceptions qu'entretiennent nos différentes clientèles à notre égard, tant à l'interne qu'à l'externe. Ceci nous a permis de valider l'évaluation que nous en faisons, de même que d'identifier plus précisément leurs attentes et préoccupations envers la Société et de ses communications.

Un plan de communication est venu par la suite identifier des tactiques bien précises afin de supporter davantage nos actions. La réalisation d'un nouveau document publicitaire ainsi que la refonte en profondeur de notre site Internet nous permettent aujourd'hui de mieux faire connaître notre offre

de service, tout en contribuant à l'accroissement de notre notoriété. Signalons que nous diffusons maintenant sur notre site Internet une revue de presse à caractère économique. Aussi, une carte nous permet désormais de localiser les principaux projets miniers en cours, incluant des hyperliens nous dirigeant sur le site Internet des entreprises en charge desdits projets. Ces améliorations concourent à promouvoir davantage l'immense potentiel de développement du territoire ainsi que les organismes et entreprises qui y œuvrent.

La diffusion d'un bulletin électronique est venue accroître notre visibilité tant auprès des organismes et entreprises du territoire qu'ailleurs au Québec. Aussi, la réalisation d'un journal électronique interne dédié aux membres de notre personnel vient renforcer le sentiment d'appartenance, tant auprès du territoire qu'auprès de la Société.

Afin d'être davantage présents et actifs dans tous les milieux, nous avons embauché deux nouveaux conseillers en développement économique. Soulignons que parmi ceux-ci, un conseiller est maintenant affecté directement au développement de nouveaux partenariats d'affaires auprès des promoteurs et entreprises de la Nation crie.

En cours d'année, nous avons également effectué, auprès d'un groupe cible, une première évaluation de nos interventions en développement économique et les résultats sont très satisfaisants. Certains ajustements seront cependant requis à court terme afin notamment d'améliorer la rapidité de traitement des demandes de financement et d'accroître encore plus notre présence dans les différents milieux.

Le contexte international de ralentissement économique n'aura cependant pas épargné la Société. C'est ainsi qu'au chapitre de nos résultats financiers pour 2008, le bénéfice d'exploitation s'est élevé à 232 658 \$ sur un chiffre d'affaires de 20 596 186 \$, soit une baisse des revenus de 16,4 % par rapport à 2007. Cette diminution importante de nos revenus s'explique par deux facteurs. D'abord, il y a eu la vente du complexe Pierre-Radisson et de l'Auberge Radisson qui a engendré une baisse de chiffre d'affaires de l'ordre de 2,4 millions de dollars. Ensuite, le contexte économique et son impact sur le marché boursier explique une réduction de nos gains sur cessions de placements de près de 1,7 million de dollars.

Le bénéfice net s'élève quant à lui à 31 658 \$ en raison d'une moins-value durable sur placements et des variations de la juste valeur des actifs détenus et désignés à des fins de transaction. Ainsi, nous observons un léger bénéfice tout en ayant réussi à générer de nos activités d'exploitation des flux de trésorerie positifs.

Je voudrais souligner l'effort soutenu de tous les membres de notre personnel dans le but d'atteindre les objectifs visés par notre plan de développement, et ce, malgré le contexte économique difficile auquel nous sommes confrontés.



LE TERRITOIRE DE LA BAIE- JAMES

001

La région administrative Nord-du-Québec, créée par décret gouvernemental en 1987, se divise en deux territoires: la Baie-James et le Nunavik. Ces territoires couvrent une superficie de 840 000 km². Le territoire de la Baie-James est circonscrit entre le 49^e et le 55^e parallèle nord. À l'ouest, la frontière de l'Ontario et le bassin de la baie James le délimitent alors qu'à l'est, il s'étend jusqu'à la ligne de partage des eaux, entre les bassins de la baie James et du Saint-Laurent.



Le territoire de la Baie-James couvre 42 % de la région Nord-du-Québec ou 23 % de la superficie de la province de Québec.

Ce territoire est donc littéralement immense. De ce fait, il présente de nombreuses occasions mais aussi de nombreux défis liés à sa faible démographie et aux distances qui séparent les différentes communautés. À preuve, la densité de population de la région Nord-du-Québec (0,05 hab./km²) est 28 fois plus faible que celle du Saguenay-Lac-Saint-Jean et 25 fois plus faible que celle de l'Abitibi-Témiscamingue, ses deux régions limitrophes.

Deux groupes de citoyens habitent ce vaste territoire, soit les Cris, comptant 13 319 individus, et les Jamésiens, au nombre de 14 871, pour un total de 28 190. Il s'agit d'une augmentation de 12 % en 5 ans (2001 à 2006) pour les Cris et d'une diminution de 9 % pour les Jamésiens durant la même période (Statistique Canada, données du recensement de 2006).

Sur le territoire, les Cris habitent neuf communautés alors que les Jamésiens vivent dans quatre villes et trois localités. À l'exception de la communauté crie de Whapmagoostui, toutes les communautés du territoire sont accessibles par la route.

La Société de développement de la Baie-James est cosignataire de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois. Elle a également signé, en 1975, une entente bilatérale avec le Grand Conseil des Cris dans laquelle les parties établissent les principes de coopération dans certains domaines.

La signature de la Paix des braves en février 2002 concrétisait la volonté du gouvernement du Québec de reconnaître la Nation crie. Cette entente porte sur l'établissement d'une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris et prévoit une plus grande prise en charge, par les Cris, de leur développement économique et communautaire. Cette entente précise également que la Société doit compléter des négociations avec l'Administration régionale crie portant notamment sur la mise à jour de l'entente bilatérale du 11 novembre 1975.



MISSION, VISION ET CHAMPS D'INTERVENTION

002

«Le développement de la Baie-James est la clé du progrès économique du Québec, c'est la clé également de son progrès social et de sa stabilité politique : c'est l'avenir du Québec».

Cette citation du premier ministre Robert Bourassa est tirée d'un discours qu'il a prononcé le 30 avril 1971 pour annoncer le lancement du projet de développement hydroélectrique de la Baie-James.

Pour mener à bien l'aménagement global de ce territoire, l'Assemblée nationale du Québec adopte, le 14 juillet 1971, la Loi sur le développement de la région de la Baie James, loi qui créait la Société de développement de la Baie-James. Modifiée en 2001, cette loi porte maintenant le titre de Loi sur le développement et l'organisation municipale de la région de la Baie James.

En vertu de cette loi, la Société a pour mission de favoriser, dans une perspective de développement durable, le développement économique, la mise en valeur et l'exploitation des ressources naturelles, autres que les ressources hydroélectriques, du territoire de la Baie-James. Elle peut notamment susciter, soutenir et participer à la réalisation de projets visant ces fins.

Dans le cadre de cette mission, la Société favorise la concertation avec les autres intervenants, tant ceux du secteur public que ceux du secteur privé. Elle peut également exécuter tout mandat que lui confie le gouvernement, un de ses ministères, organismes ou sociétés, dans tout domaine connexe à ses objets et dont les frais sont supportés, en tout ou en partie, par le mandant.

Par ailleurs, la Société ne bénéficie d'aucun subside du gouvernement du Québec afin de financer son fonctionnement. Ainsi, l'impératif d'autofinancer ses activités demeure au cœur des préoccupations de ses différents gestionnaires.

Elle intervient dans trois grands secteurs : le développement économique, les activités de services et la gestion hôtelière.

Le secteur du développement économique a pour mission de rechercher, susciter et soutenir des projets d'affaires et d'y participer, en conformité avec les politiques d'investissement de la Société. Pour ce faire, ce secteur compte sur un fonds de développement et un fonds d'investissement en capital de risques.

Par ailleurs, la Société a une politique d'investissement distincte pour les sociétés juniors d'exploration minière, ce qui lui permet de contribuer au renouvellement des ressources minérales du territoire.

Pour ses activités de services, la Société exécute des mandats de gestion d'infrastructures de transport pour le compte de deux clients principaux : Hydro-Québec et le ministère des Transports du Québec (MTQ). Mentionnons qu'en vertu d'une convention sur les infrastructures intervenue en 1972 avec la Société d'énergie de la Baie James, la Société est propriétaire exclusif de la route de la Baie-James, du chemin de Chisasibi et de l'aéroport de La Grande-Rivière.

La Société effectue ces mandats de gestion en tenant compte des besoins et des limites financières des bailleurs de fonds, tout en maximisant les retombées économiques régionales reliées à ces activités. Ses modes de gestion se démarquent par l'importance qu'elle reconnaît aux entrepreneurs du territoire. C'est ainsi qu'elle utilise un fichier de fournisseurs pour l'octroi de la plupart de ses contrats de sous-traitance.

En gestion hôtelière, la Société assure l'exploitation du relais routier du km 381 ainsi que la gestion, pour le compte d'une société en commandite, du campement du km 257. Le mandat du relais routier du km 381 est d'offrir des services de restauration, d'hébergement et de distribution de carburant aux usagers de la route de la Baie-James. On y retrouve également des services de premier intervenant (services ambulanciers). Le poste d'accueil et d'enregistrement pour la chasse d'hiver au caribou de la Direction de la protection de la faune du Nord-du-Québec y a par ailleurs été exploité en 2008. C'est actuellement le seul relais routier situé sur cette route de plus de 620 kilomètres, ce qui en fait un actif stratégique pour la clientèle touristique dans le secteur nord du territoire.

GOVERNANCE ET EFFECTIFS »»

La Société est administrée par un conseil d'administration composé du président du conseil, du président-directeur général et d'un maximum de cinq autres membres, nommés par le gouvernement. Le conseil d'administration exerce tous les droits et pouvoirs que la Société est autorisée à exercer en vertu de sa loi constitutive, de ses règlements ou des autres lois qui la régissent. Le gouvernement doit, par ailleurs, désigner un membre de son conseil d'administration parmi les Cris de la Baie-James, en consultation avec l'Administration régionale crie.

Le président du conseil convoque les réunions, les préside et voit à leur bon fonctionnement. Il exerce en outre les autres fonctions qui lui sont assignées par le conseil. Durant l'année 2008, l'engagement des administrateurs s'est concrétisé par la tenue de huit séances du conseil d'administration de la Société.

Enfin, conformément à la Loi sur le ministère du Conseil exécutif, la Société s'est dotée d'un code d'éthique et de déontologie applicable à ses administrateurs. Au cours de l'année 2008, la Société n'a reçu aucune plainte et n'a eu aucun cas à traiter à l'égard de ses administrateurs.

Le président-directeur général administre les affaires de la Société pour l'atteinte de ses orientations stratégiques, par le choix d'objectifs d'intervention, la mise en œuvre d'un plan d'action et l'évaluation des résultats obtenus à l'égard de chacun des objectifs retenus.

COMPOSITION DE L'EFFECTIF AU 31 DÉCEMBRE 2008

| | | | | | |
|-----------------------|----|--------|----|----------------|----|
| Cadres supérieurs | 5 | Hommes | 44 | 20 à 29 ans | 3 |
| Cadres intermédiaires | 7 | Femmes | 13 | 30 à 39 ans | 13 |
| Réguliers | 31 | | | 40 à 49 ans | 14 |
| Occasionnels | 14 | | | 50 ans et plus | 27 |

Au 31 décembre 2008, l'effectif de la Société est composé de 57 employés. L'étendue du territoire ainsi que les diverses activités réalisées nécessitent que cet effectif soit déployé à Chibougamau, à Matagami, à Radisson ainsi qu'au relais routier du km 381 de la route de la Baie-James.



BILAN DE LA PREMIÈRE ANNÉE DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT 2008-2010

003

Le plan de développement de la Société a été approuvé par le gouvernement le 23 avril 2008. Ce plan présente notamment le contexte dans lequel évolue la Société en regard de sa mission et des pouvoirs qui lui sont conférés par sa loi constitutive, et les enjeux qui en découlent. Les orientations, les objectifs et les moyens d'action qu'elle entend poursuivre pour la réalisation de sa mission y sont également présentés.

La vision qui a inspiré le choix de ses orientations et objectifs stratégiques consiste à :

ÊTRE UNE SOCIÉTÉ D'ÉTAT RECONNUE POUR SES ACTIONS VISANT LE DÉVELOPPEMENT DU POTENTIEL ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE, ET CE, EN RESPECT DES PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Voici un rappel des orientations et des objectifs stratégiques retenus ainsi que les résultats atteints à la fin de la 1^{re} année de la mise en œuvre de son Plan de développement 2008-2010 :

> ORIENTATION 1 SE Doter d'un plan d'action de développement durable

Ayant à cœur le développement durable du territoire de la Baie-James, la Société entend contribuer à son essor par l'implantation d'un plan d'action de développement durable.

Tout en prenant en compte ses objectifs corporatifs, ce plan contiendra un échéancier de réalisation et des indicateurs de performance mesurables qui contribueront à l'amélioration continue des pratiques pour chacun de ses secteurs d'activité. Ces indicateurs seront également en lien avec ceux qui ont été retenus par le gouvernement dans sa Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013.

OBJECTIF 1 / ÉLABORER, D'ICI LA FIN MARS 2009, UN PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

> Au cours de l'été 2008, une séance de sensibilisation a été offerte à l'ensemble du personnel de la Société.

- Un officier en développement durable a été désigné parmi les membres du personnel de la Société.
- En novembre 2008, un bilan de développement durable a été complété.
- L'échéancier sera respecté.

> ORIENTATION 2 CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DU POTENTIEL ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE

Dans le contexte mondial qui prévaut dans l'industrie minière, tout doit être mis en place pour s'assurer de préserver l'intérêt des sociétés juniors d'exploration minière à effectuer des travaux visant la découverte de nouveaux gisements sur le territoire. La Société continuera alors d'investir dans les sociétés juniors d'exploration minière actives sur le territoire et elle pourra également supporter les projets d'affaires qui sont liés à cette industrie.

Elle poursuivra aussi ses investissements dans les autres entreprises du territoire. Pour ce faire, la Société entend nouer des liens avec toutes les entreprises susceptibles d'avoir recours à son offre de service. En plus du financement des projets d'affaires, elle continuera également à soutenir les promoteurs en phase de développement, notamment par des contributions au financement des études nécessaires.

La Société participera activement à la démarche ACCORD afin de la faire bénéficier de son expertise. Elle poursuivra également son association avec le Centre technologique des résidus industriels de l'Abitibi-Témiscamingue dans le but d'étudier d'autres avenues de valorisation, tout comme elle recherchera d'autres associations avec des organismes de recherche et développement.

De plus, la Société s'impliquera activement dans le cheminement de certains projets particulièrement stratégiques pour l'économie du territoire. C'est ainsi qu'elle entend devenir un agent catalyseur afin d'accélérer la réalisation des projets d'affaires, tout en s'assurant de leur viabilité.

OBJECTIF 2 / CONTRIBUER À L'AUGMENTATION DES RESSOURCES MINÉRALES DU TERRITOIRE

> D'ici la fin 2010, réaliser des investissements totalisant trois millions de dollars dans des compagnies juniors d'exploration.

- Pour 2008, les investissements totalisent 804 125\$ en comparaison d'une projection de 1 000 000\$ pour cette année.
- Cette performance inférieure aux projections s'explique par la conjoncture des marchés boursiers.

> Assurer que ces investissements génèrent des travaux d'exploration d'un montant global de 10 millions de dollars d'ici la fin 2010.

- Les investissements générés sont de 3 700 000\$ en 2008, pour un effet de levier de 4,6, soit supérieur à l'effet de levier recherché de 3,3.

OBJECTIF 3 / PARTICIPER AU FINANCEMENT DE PROJETS D'AFFAIRES

> Réaliser, d'ici la fin 2010, des investissements totalisant 1 500 000\$.

- Les investissements réalisés en 2008 totalisent un montant de 353 000\$.

> Assurer que ces investissements génèrent des investissements totaux de 7 500 000\$.

- Les investissements réalisés ont généré des investissements totaux de 878 000\$ pour un effet de levier de 2,5, soit inférieur à l'effet de levier recherché de 5.

- OBJECTIF 4/ PARTICIPER AU DÉVELOPPEMENT DE PROJETS D'AFFAIRES JUSQU'AU STADE DU FINANCEMENT**
- > **Investir 300 000 \$ dans des projets d'affaires en développement d'ici la fin 2010.**
 - Des engagements totalisant 90 000 \$ ont été effectués par la Société dans ce type de projet en 2008.
 - > **Au moins un projet d'affaires en développement aura franchi avec succès l'étape de son financement.**
 - Cette cible est maintenue.

- OBJECTIF 5/ S'IMPLIQUER ET JOUER UN RÔLE DE CATALYSEUR DANS CERTAINS PROJETS D'AFFAIRES STRATÉGIQUES**
- > **S'impliquer et jouer un rôle de catalyseur dans au moins trois projets d'affaires stratégiques d'ici la fin 2010.**
 - La Société s'implique actuellement dans un projet.
 - > **Au moins un projet d'affaires stratégique aura franchi avec succès l'étape de son financement d'ici 2010.**
 - Cette cible est maintenue.

> ORIENTATION 3 PRÉSERVER LES INFRASTRUCTURES DU TERRITOIRE

Officiellement lancé en 1971, le projet de développement hydroélectrique de la Baie-James commandait la construction rapide d'un réseau de transport adéquat ainsi que différentes infrastructures permettant de répondre aux besoins des développeurs. C'est ainsi que la route de la Baie-James, l'aéroport de La Grande-Rivière et le relais routier du km 381 voient le jour au début des années 70.

Le réseau routier de la Baie-James est vieillissant et la route de la Baie-James, qui en constitue son épine dorsale, n'a pu bénéficier d'aucune rénovation majeure depuis 1999. Il en est également ainsi du relais routier du km 381.

- OBJECTIF 6/ CONTRIBUER À FAIRE ADOPTER UN PROGRAMME DE RÉHABILITATION DE LA ROUTE DE LA BAIE-JAMES**
- > **Obtenir, d'ici la fin 2010, des engagements financiers de différents bailleurs de fonds pour la réalisation d'un programme de réhabilitation de la route de la Baie-James.**
 - Des relevés structuraux de cette route ont été effectués en partenariat avec le ministère des Transports à l'automne 2008.
 - Ces relevés révèlent que la chaussée est en bon état sur 41 % de sa longueur en comparaison de 67,7 % pour l'ensemble du réseau routier sous la responsabilité du MTQ.
 - Cette cible est maintenue.

- OBJECTIF 7/ RÉNOVER LE RELAIS ROUTIER DU KM 381**
- > **Avoir complété le financement des travaux d'ici la fin 2008.**
 - Cette cible est reportée à la fin 2009.
 - > **Avoir réalisé les travaux d'ici la fin 2009.**
 - Cette cible est reportée à la fin 2010.

> ORIENTATION 4 ÊTRE RECONNUE COMME UNE INTERVENANTE IMPORTANTE EN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La Société est la seule société d'État du gouvernement du Québec complètement dédiée au développement économique d'un territoire spécifique et qui est, par ailleurs, complètement régionalisée. Force est de constater que ce caractère distinctif n'est pas exploité à plein potentiel. Elle devra alors adopter des stratégies afin de devenir un acteur incontournable en matière de développement économique sur le territoire, et ce, pour tous les organismes et entreprises, tant cris que jamésiens. Pour ce faire, elle devra mettre l'accent sur le développement de son réseau d'affaires dans les communautés cries ainsi que sur l'amélioration de sa compréhension de leurs enjeux économiques. Elle compte également supporter les entreprises cries dans leur développement et leur croissance, de même que soutenir la création de partenariats entre entreprises cries et jamésiennes.

En parallèle, la Société développera davantage ses relations avec les ministères et organismes gouvernementaux à vocation économique afin d'intégrer leurs différents programmes d'aide à son offre de service. De cette façon, elle entend promouvoir davantage le développement économique du territoire.

- OBJECTIF 8/ CRÉER UN CLIMAT PROPICE À LA CONCLUSION DE PARTENARIATS D'AFFAIRES AVEC LES ORGANISMES ET ENTREPRISES CRIS**
- > **D'ici la fin 2010, la Société a conclu au moins 5 projets de partenariats d'affaires avec des organismes et entreprises cries.**
 - La Société est membre du Comité de mise en valeur du potentiel minéral du Nord-du-Québec avec le Conseil cri sur l'exploration minière (CCEM) et le Fonds d'exploration minière du Nunavik (FEMN).
 - En septembre 2008, la Société a procédé à l'embauche d'un conseiller en développement économique afin de développer ses relations d'affaires avec les organismes et entreprises de la Nation crie.
 - En 2008, la Société s'est également engagée à investir un montant de 300 000 \$ dans une entreprise de Mistissini.
 - > **D'ici la fin 2010, la Société s'est impliquée dans un projet de partenariat d'affaires entre une entreprise crie et une entreprise jamésienne.**
 - Cette cible est maintenue.

OBJECTIF 9/**AGIR PLUS FORTEMENT EN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

> Effectuer, d'ici le 30 juin 2008, une 1^{re} évaluation de la satisfaction de différents intervenants à l'égard des actions que la Société entreprend en développement économique.

- Le sondage a été complété en septembre 2008.

> Évaluer annuellement ce taux de satisfaction et observer une progression constante.

- Un sondage effectué auprès d'un groupe cible de 17 personnes révèle que :
 - le taux de satisfaction de son offre de service est jugé satisfaisant par 71 % des répondants;
 - 87 % des répondants jugent que son offre de service est complémentaire aux autres organismes;
 - les délais de traitement des demandes de financement sont jugés trop longs par 50 % des répondants.

> ORIENTATION 5 AVOIR UNE GESTION EFFICACE ET PERFORMANTE

La Société doit optimiser et promouvoir son expertise afin de maintenir ou de renforcer son offre de service. Elle devra maîtriser davantage ses processus et s'assurer qu'ils s'alignent constamment avec ses orientations et objectifs stratégiques. Pour ce faire, elle devra faire preuve d'une grande rigueur de gestion.

Par ailleurs, la Société s'est efforcée au cours des dernières années de diminuer ses dépenses de fonctionnement, ce qui a nécessité l'abolition de certains postes. C'est ainsi qu'elle est devenue vulnérable à tout départ d'employé aux fonctions stratégiques. Également, les difficultés à recruter du personnel ayant les compétences requises fragilisent davantage ses différents modes de gestion.

Ainsi, en plus de considérer ces aspects dans le cadre de son plan de gestion des risques, elle devra compter sur de meilleures stratégies de recrutement, de même qu'agir sur des méthodes contribuant à la rétention de son personnel.

La rentabilité des activités de la Société ainsi que des flux de trésorerie positifs provenant des activités d'exploitation doit demeurer également au cœur des préoccupations de ses différents gestionnaires.

OBJECTIF 10/**ÉLABORER UN PLAN DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS, OPÉRATIONNELS ET HUMAINS**

> Avoir adopté le plan de gestion des risques d'ici le 30 juin 2009.

- Cette cible est reportée au 31 décembre 2009.

OBJECTIF 11/**AMÉLIORER LE TAUX DE SATISFACTION DES MEMBRES DU PERSONNEL**

> Avoir atteint un indice de satisfaction global de 75 % d'ici le 30 juin 2010.

- Cette cible est maintenue.

OBJECTIF 12/**MAINTENIR L'AUTOFINANCEMENT DES ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ**

> Avoir atteint l'autofinancement de nos activités à chacune des années du plan de développement.

- Cet objectif a été atteint en 2008.

> Avoir atteint un rendement cumulé sur nos placements de 20 % de 2008 à 2010.

- Le rendement atteint en 2008 est de (20,5%)



CONTEXTE ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE EN 2008

Les secteurs minier et forestier constituent les deux principales bases de l'économie du territoire et elles subissent simultanément une crise d'envergure mondiale qui ne pourra se résorber avant la fin de 2009. L'impact pour les entreprises de services et les sous-traitants de ces secteurs d'activité est difficile à évaluer. Ces entreprises subiront à court terme des difficultés importantes d'accès au crédit. Aussi, avec la poursuite du projet hydroélectrique Eastmain-1-A et dérivation Rupert, les entrepreneurs et fournisseurs du territoire continueront de profiter des différentes mesures de maximisation des retombées mises de l'avant par Hydro-Québec.

004

INDUSTRIE MINIÈRE »»

Pendant la première moitié de l'année 2008, l'essor de l'industrie minière permettait d'entrevoir un impact positif majeur sur l'ensemble de l'économie du territoire. Progressivement, la crise financière a pris de l'ampleur jusqu'à l'automne 2008, où le contexte international de ralentissement économique s'est confirmé, engendrant notamment une baisse importante du prix de l'ensemble des métaux ainsi que des marchés financiers.

Selon les données préliminaires de l'Institut de la statistique du Québec, en raison d'un fort premier semestre, les dépenses d'exploration et de mise en valeur au Québec en 2008 seront à la hauteur de celles de 2007. Par contre, pour 2009, les intentions chutent de près de 50 %.

Le Québec est tout de même en bonne position pour répondre à ce contexte plus difficile puisqu'il représente un environnement favorable aux investissements, tel que le confirme la récente étude de l'Institut Fraser où le Québec se positionne une fois de plus comme le meilleur endroit au monde pour l'exploitation minière. De plus, le territoire de la Baie-James se démarque pour son potentiel géologique. L'or, les métaux de base, l'uranium et le diamant y sont les principaux minéraux recherchés. Les nouvelles technologies et la perspective de l'utilisation d'énergie renouvelable pour contrer l'augmentation des gaz à effet de serre laissent entrevoir des possibilités de développement pour l'exploration de certains minéraux et substances (lithium, vanadium, terres rares, molybdène).

En regard des mines actuellement en exploitation, la mine d'or Casa Bérardi, dans le secteur de Villebois, est en production commerciale depuis le 1^{er} mai 2007 et poursuit ses opérations de façon très fructueuse. La mine supporte près de 435 emplois et a des réserves pour six années d'opération. De nombreux travaux de forage sont par ailleurs planifiés afin de générer de nouvelles ressources sur les zones connues.

La mine de zinc Persévérance (Xstrata), dans le secteur de Matagami, est entrée en production commerciale en juillet 2008 avec la création de 200 emplois. Les réserves donnent une durée de vie de la mine de 4,5 ans. Xstrata poursuit cependant les travaux d'exploration dans ce camp minier avec son partenaire Donner Metals Ltée, ce qui a permis de définir de nouveaux gîtes (Bracemac et McLeod) et de nouveaux horizons potentiellement porteurs de lentilles de sulfures massifs.

La remise en fonction du concentrateur du Lac Bachelor par Ressources Métanor inc. permet d'entrevoir l'exploitation simultanée de différents gîtes dans ce secteur. En cours d'année, Métanor a par ailleurs débuté l'exploitation du gîte aurifère Barry. Parallèlement, Métanor a débuté des travaux de développement souterrain à la Mine Bachelor et vise une entrée en production en 2009.

Dans le secteur de Chibougamau, la mine Troilus complètera l'exploitation de ses fosses à ciel ouvert en avril 2009 et traitera par la suite la réserve de minerais accumulé à proximité du concentrateur au cours des dernières années. La fin des opérations de cette usine est prévue pour juin 2010. La restauration des sites sera par la suite entamée, ce qui permettra de supporter des emplois pour encore quelques années.

En raison de l'extrême difficulté d'assurer un financement adéquat dans l'état actuel des marchés, Ressources Campbell inc. a arrêté définitivement sa production à la mine Copper Rand en début d'année 2009. Elle a également suspendu indéfiniment son programme d'exploration et d'échantillonnage en vrac à la propriété Corner Bay.

Ainsi, pour une première fois depuis plus de 50 ans, aucune mine ne sera en opération à court et moyen terme dans un rayon de 100 km autour du secteur de Chapais-Chibougamau.

Dans le secteur ouest du territoire, la mine Géant Dormant (Or) a temporairement suspendu sa production à l'automne 2008 faute de réserves disponibles à court terme. Une entente de transfert de la mine en faveur de Ressources Cadiscor inc. est effective depuis le 31 octobre 2008. Ressources Cadiscor est à la recherche de financement pour le redémarrage de cette mine avec un potentiel de création de 100 emplois. Le concentrateur, d'une capacité de 900 tonnes par jour, reste un élément important pour le développement minier de ce secteur où plusieurs gîtes aurifères sont répertoriés.

Du côté des projets miniers au stade de mise en valeur ou de développement, Ressources Strateco inc. a publié en juillet 2008 une nouvelle estimation des ressources, selon la norme 43-101, sur son projet Matoush, dans le secteur des Monts Otish. Les ressources minérales indiquées sont estimées à 250 000 tonnes à une teneur de 0,68 % U308 contenant 3,73 millions de livres U308. La prochaine phase des travaux consistera au fonçage d'une rampe d'exploration.

Le projet Renard, de la coentreprise Stornoway-SOQUEM, a franchi une autre étape avec une étude d'évaluation économique préliminaire positive établie selon la norme 43-101. La ressource minérale indiquée est établie à 7,0 millions de carats (11,6 millions de tonnes à une teneur moyenne de 60 carats par cent tonnes).

INDUSTRIE FORESTIÈRE »»

Du côté forestier, c'est la crise qui perdure. Malgré les récentes baisses du dollar canadien et du prix des carburants, il subsiste un important problème au niveau du marché. La demande pour les matériaux de construction reste faible aux États-Unis en raison de l'éclatement de la bulle immobilière. Conséquence : le prix du bois d'œuvre est à son plus bas et en deçà des coûts moyens de production. Ce ralentissement économique repousse la reprise tant attendue pour l'industrie forestière.

Certaines entreprises ne survivront pas à la récession qui est maintenant internationale. D'autres, même des entreprises de grande envergure, seront lourdement affectées par les pertes qu'elles enregistrent trimestre après trimestre. À cela, il faut ajouter un accès au crédit qui sera beaucoup plus difficile. Des consolidations additionnelles d'entreprises sont donc à prévoir, malheureusement avec les pertes d'emploi qui les accompagnent.

SECTEUR ÉNERGÉTIQUE »»

Le projet de développement hydroélectrique Eastmain-1-A et dérivation Rupert est en cours et générera beaucoup d'activités durant les cinq prochaines années. Les mesures de maximisation des retombées régionales mises de l'avant par Hydro-Québec continueront alors à bénéficier aux entreprises criées et jamésiennes, ce qui viendra amoindrir quelque peu l'impact de la crise économique actuelle sur l'économie du territoire.

Par ailleurs, il existe également un réel potentiel de bioénergie produite à partir de la biomasse forestière. Il s'agit d'une possibilité de développement intéressante qui permettrait de maximiser l'utilisation de la ressource forestière. Dans le contexte de la crise forestière qui sévit actuellement, cette filière énergétique constitue peut-être une occasion de développement intéressante.



REVUE FINANCIÈRE 2008

005

ÉTAT DES RÉSULTATS

En 2008, le chiffre d'affaires de la Société s'est élevé à 20 596 186\$, comparativement à 24 635 652\$ en 2007, soit une diminution de 16%. Le bénéfice d'exploitation de l'exercice a atteint 232 658\$. La diminution du bénéfice d'exploitation de 2 394 068\$ est principalement causée par une moindre performance de nos portefeuilles de placements en raison de la tourmente dans les marchés financiers et à une rentabilité plus difficile à atteindre au relais routier du km 381.

Le bénéfice net s'élève quant à lui à 31 658 \$ en raison d'une moins-value durable sur placements et des variations de la juste valeur des actifs détenus à des fins de transaction et des actifs désignés à des fins de transaction.

BILAN »»

L'actif total de la Société est passé de 25 688 694 \$ au 31 décembre 2007 à 20 011 794 \$ au 31 décembre 2008. Cette diminution de 5 676 900 \$ est attribuable principalement à la diminution de la juste valeur de nos différents placements.

La SDBJ dispose d'une autorisation d'emprunt bancaire non utilisé de 4 000 000 \$ au 31 décembre 2008 et n'a aucune dette à long terme. En 2008, les capitaux propres sont passés de 19 946 578 \$ à 15 356 527 \$ en raison du cumul des autres éléments du résultat étendu négatif de 4 616 596 \$ provenant de pertes latentes que la Société a dû comptabiliser sur ses différents placements en actions sur les marchés boursiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE »»

Au 31 décembre 2008, la Société avait 693 418 \$ en caisse, ce qui représente une baisse de 1 355 435 \$ comparativement à l'exercice précédent. Cette baisse est expliquée par des acquisitions de placements et d'immobilisations.

Les activités d'exploitation de l'exercice ont permis de générer 496 081 \$ de liquidités ce qui est plus que le double du montant de 223 717 \$ généré en 2007.

Les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement ont utilisé 1 851 516 \$ de liquidités en 2008, alors qu'en 2007, elles avaient généré 349 981 \$. La Société a acquis plus de placements qu'elle en a vendus au cours de la dernière année.

Les activités de financement n'ont utilisé ou généré aucune liquidité en 2008 et 2007. La Société n'ayant aucune dette à long terme.

RÉTROSPECTIVE FINANCIÈRE 2004-2008

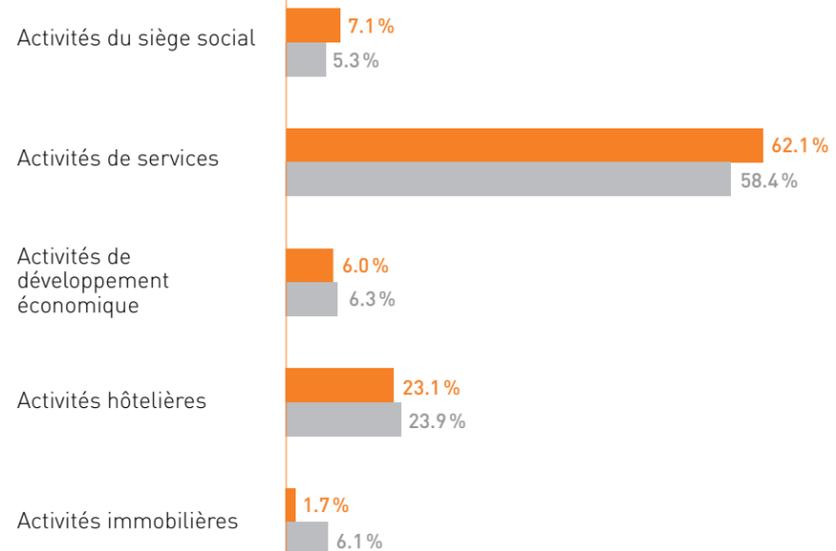
| (EN DOLLARS) | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 |
|---|--------------------|--------------------|------------------|------------------|---------------|
| Produits d'exploitation | 19 679 077 | 18 409 914 | 29 661 500 | 24 635 652 | 20 596 186 |
| Charges d'exploitation | 19 592 615 | 18 683 091 | 20 263 297 | 22 008 926 | 20 363 528 |
| Bénéfice (perte) d'exploitation | 86 462 | (273 177) | 9 398 203 | 2 626 726 | 232 658 |
| Moins-value durable sur placements | (3 000 000) | (3 558 554) | - | (196 772) | (7 500) |
| Variation de la juste valeur des actifs détenus ou désignés à des fins de transaction | - | - | 324 635 | (561 079) | (193 500) |
| Quote-part dans les résultats de la société satellite | (85 813) | (57 627) | 92 813 | (17 200) | - |
| (Perte nette) bénéfice net | (2 999 351) | (3 889 358) | 9 815 651 | 1 851 675 | 31 658 |

SITUATION FINANCIÈRE 2004-2008

| (EN DOLLARS) | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 |
|--------------------------------|-------------------|------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Actif total | 17 238 099 | 12 249 975 | 23 308 165 | 25 688 694 | 20 011 794 |
| Total de la dette à long terme | 640 000 | 600 000 | - | - | - |
| Capitaux propres | 10 420 092 | 6 530 734 | 16 773 783 | 19 946 578 | 15 356 527 |

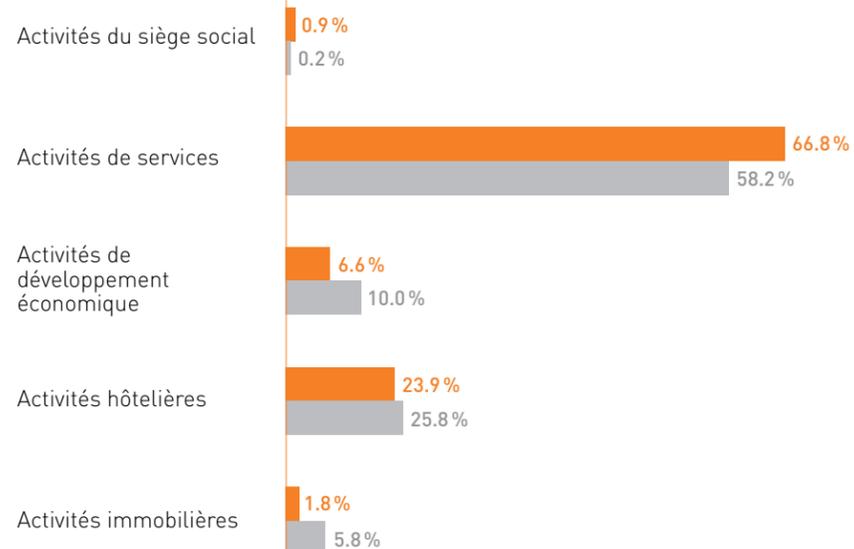
PROPORTION DES DÉPENSES PAR ACTIVITÉ

2008
2007



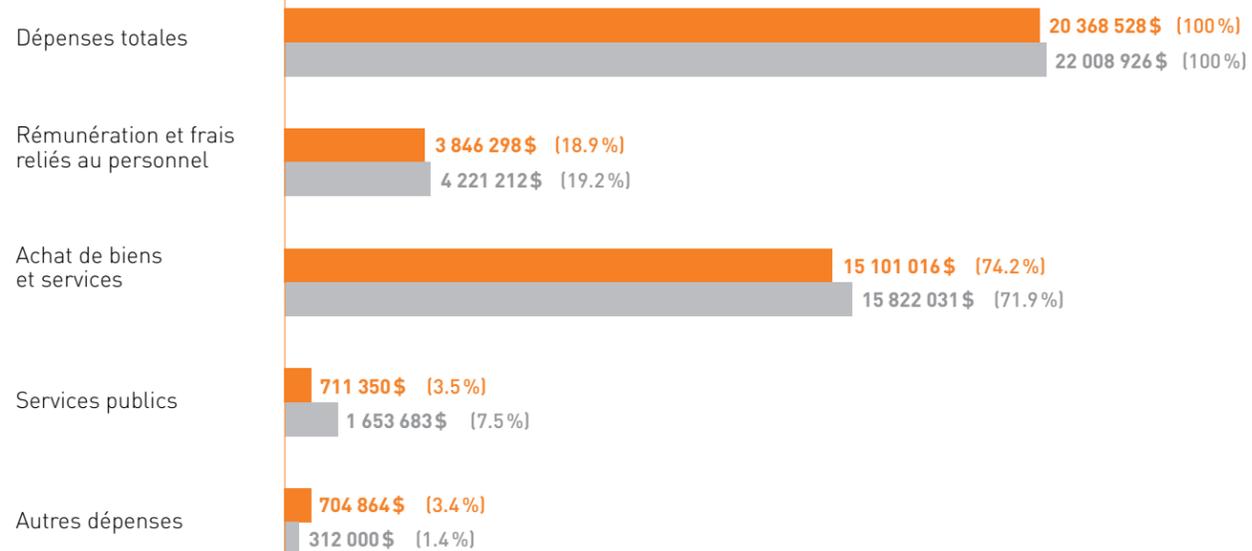
PROPORTION DES REVENUS PAR ACTIVITÉ

2008
2007

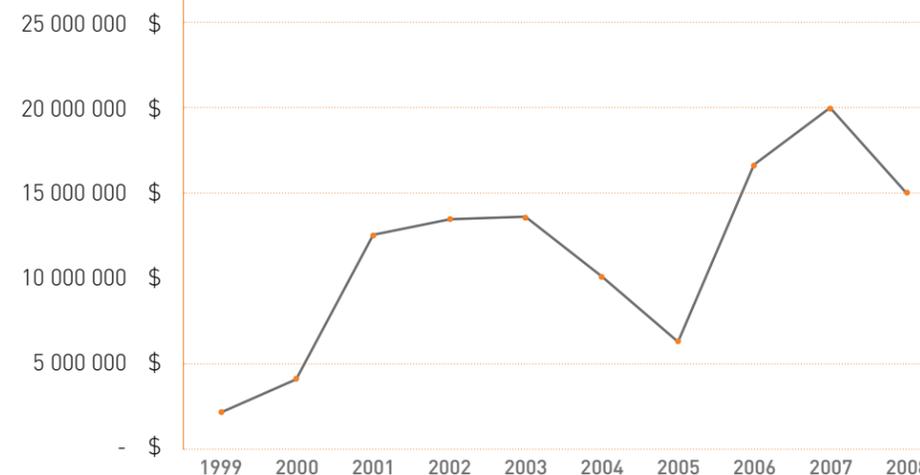


COMPARAISON DES DÉPENSES PAR CATÉGORIE

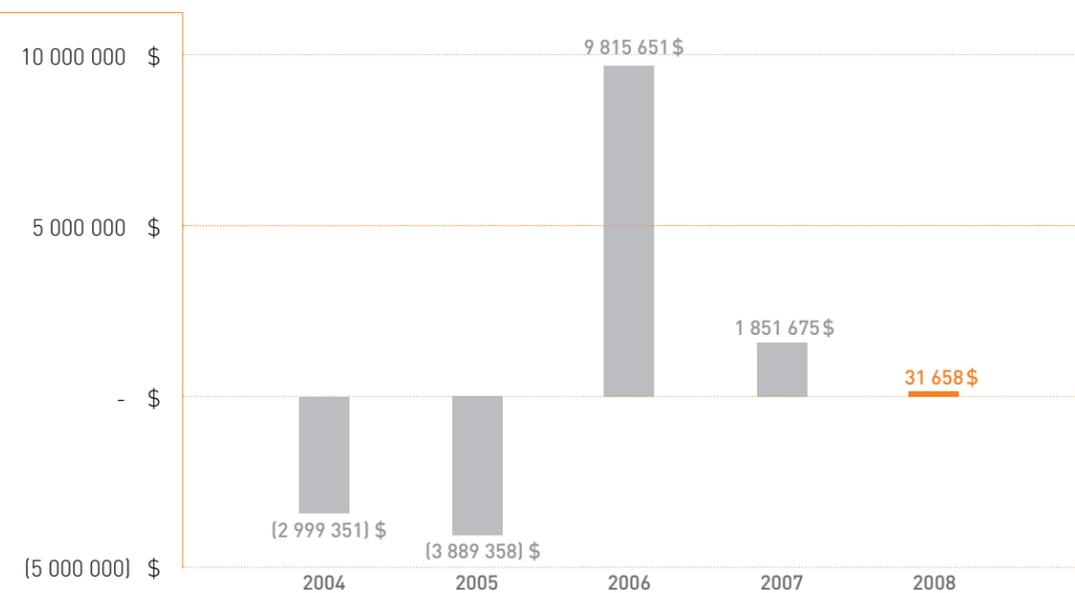
2008
2007



PROGRESSION DES CAPITAUX PROPRES



BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE) 2004-2008



ÉVOLUTION DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENTS

| | 31 DÉCEMBRE 2006 | 31 DÉCEMBRE 2007 | 31 DÉCEMBRE 2008 |
|---|---------------------|---------------------|---------------------|
| PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS LIQUIDES | | | |
| Obligations | - | 2 952 550 | 2 942 595 |
| Juste valeur de ce portefeuille | - | 2 952 550 | 2 942 595 |
| PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS GARANTIS | | | |
| Encaisse | 153 418 | 633 197 | 307 901 |
| Obligations | 3 993 576 | 3 731 292 | 4 188 543 |
| Actions de sociétés ouvertes | 2 764 551 | 4 314 572 | 2 695 859 |
| Juste valeur de ce portefeuille | 6 911 545 | 8 679 061 | 7 192 303 |
| PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS MINIERS | | | |
| Encaisse | 497 476 | 900 468 | 257 377 |
| Obligations | 1 531 559 | - | - |
| Actions de sociétés ouvertes | 5 112 965 | 4 424 080 | 2 432 983 |
| Actions de sociétés fermées | - | 150 000 | - |
| Débeture d'une société ouverte | - | - | 250 000 |
| Bons de souscription | 752 033 | 249 875 | 51 898 |
| Juste valeur de ce portefeuille | 7 894 033 | 5 724 423 | 2 992 258 |
| PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS PRIVÉS – DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE | | | |
| Encaisse | 18 705 | 73 517 | 122 371 |
| Titres de sociétés privées | 234 951 | 600 000 | 953 000 |
| Prêts et avances | 185 921 | 185 921 | 185 921 |
| Placements dans une société satellite (Camp 257 S.E.C.) | 213 973 | 1 | 1 |
| Juste valeur de ce portefeuille | 653 550 | 859 439 | 1 261 293 |
| JUSTE VALEUR DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENTS | 15 459 128 | 18 215 473 | 14 388 449 |
| RENDEMENT ANNUEL | 131,1% | 11,1% | (20,5%) |

RÉSULTATS SECTORIELS 2008

006

ACTIVITÉS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

En 2008, le bénéfice d'exploitation pour ce secteur s'élève à 326 803\$, il s'agit d'une importante diminution comparativement à 2007. Cette variation, de l'ordre de 1,5 million de dollars, est imputable au contexte international de ralentissement économique qui s'est confirmé à l'automne 2008, engendrant une baisse importante du prix de l'ensemble des métaux ainsi que des marchés financiers.

Cet impact s'est donc fait sentir dans les revenus de la Société. Signalons une diminution de 1 676 042\$ des gains réalisés sur la cession d'actions du portefeuille minier ainsi que du portefeuille de placements garantis. Cette réduction a cependant été amoindrie par les gains réalisés suite à la cession de différentes propriétés minières de la Société.

En regard des charges d'exploitation, mentionnons que l'ajout d'un conseiller en développement économique à l'effectif de la Société, de même que la comptabilisation d'une provision pour créances douteuses de 225 328 \$ alors qu'un recouvrement de 86 875 \$ avait été enregistré en 2007 expliquent en bonne partie l'augmentation observée.

Ce bénéfice d'exploitation doit être ramené à un bénéfice net de 125 803 \$ afin de comptabiliser une moins-value durable sur placements de 7 500 \$ ainsi qu'une baisse de la juste valeur des actifs détenus et désignés à des fins de transaction de 193 500 \$.

RÉTROSPECTIVE FINANCIÈRE 2006-2008

| (EN DOLLARS) | 2006 | 2007 | 2008 |
|---------------------------|------------------|------------------|----------------|
| Produits | 8 981 539 | 2 471 517 | 1 353 633 |
| Charges | 541 426 | 651 490 | 1 026 830 |
| Bénéfice d'exploitation | 8 440 113 | 1 820 027 | 326 803 |
| Autres produits (charges) | 417 448 | (775 051) | (201 000) |
| Bénéfice net | 8 857 561 | 1 044 976 | 125 803 |

PRÉSENTE POUR CONTRIBUER À LA PROSPÉRITÉ ÉCONOMIQUE DE L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

En 2008, la Société a été davantage présente sur l'ensemble du territoire grâce à l'embauche de deux nouveaux conseillers en développement économique. D'une part, le recrutement de madame Joan Boudreault, ayant une expertise reconnue auprès des PME du secteur de Chapais/Chibougamau, renforce le rôle d'aide-conseil que la Société apporte à ce type d'entreprises. D'autre part, l'intérêt que porte monsieur Pierre Chevrier envers la tradition et la culture autochtones ainsi qu'à leur mode de développement, en fait le candidat idéal pour prendre en charge le développement de nouveaux partenariats d'affaires auprès des promoteurs et entreprises de la Nation crie. Il a également été désigné officier en développement durable et, à ce titre, a la responsabilité de mettre en œuvre le plan d'action de développement durable de la Société.

Quoique peu nombreuse, l'équipe œuvrant au développement économique assure une présence active dans plusieurs dimensions du développement du territoire. En 2008, les priorités d'actions visaient à contribuer au renouvellement des ressources minérales du territoire, à supporter le développement d'entreprises de services ou de sous-traitance en lien avec la grande industrie présente sur le territoire, à encourager davantage l'entrepreneuriat cri ainsi qu'à collaborer encore plus avec les différents partenaires en développement économique.

Les efforts de la Société se sont alors concentrés dans quatre domaines : le soutien à l'industrie minière, le soutien à la croissance des entreprises, la diversification économique et l'appui à des dossiers économiques régionaux prioritaires.

INVESTISSEMENTS RÉALISÉS DURANT L'ANNÉE 2008

| | |
|---------------------------|---------------------|
| Donner Metals ltée | 250 000 \$ |
| Ressources d'Arianne inc. | 139 500 \$ |
| Exploration NQ inc. | 400 000 \$ |
| Ressources Coniagas ltée | 14 625 \$ |
| Scierie Simard inc. | 153 000 \$ |
| Distribution Signal inc. | 200 000 \$ |
| TOTAL | 1 157 125 \$ |

PRÉSENTE POUR SOUTENIR L'INDUSTRIE MINIÈRE

Les investissements réalisés en 2008 auprès de compagnies juniors d'exploration minière se chiffrent à 804 125 \$, ce qui a permis de mettre en œuvre des travaux d'exploration de 3 700 000 \$, représentant un effet de levier de 4,6. La plus grande proportion des budgets d'exploration reliés à ces investissements sera consacrée à la recherche de métaux de base (cuivre-zinc).

INVESTISSEMENT DANS DONNER METALS LTÉE >>>

En juin 2006, cette entreprise annonçait la conclusion d'une entente d'option et de partenariat avec Xstrata, concernant l'exploration conjointe du camp minier de Matagami, pour la recherche de zinc et de cuivre. La Société a alors effectué un premier investissement de 300 000 \$ dans cette entreprise, ce qui aura permis à Donner Metals ltée ("Donner") de réaliser un programme d'exploration de surface menant à l'identification de lentilles de sulfures massifs sur les secteurs Bracemac et McLeod.

En 2008, un nouvel investissement de 250 000 \$ a été effectué dans cette entreprise. Le véhicule financier est une débenture d'un terme de deux ans, au taux d'intérêt de 12 % versé semi-annuellement, assortie d'un bonus de 175 000 actions à la clôture de la transaction. Cet investissement a permis à Donner de poursuivre la mise en valeur des gîtes Bracemac et McLeod, de même que de générer de nouvelles cibles d'exploration. C'est ainsi que des ressources conformes à la norme 43-101 ont été répertoriées sur ces secteurs (Ressources indiquées : 3,6 Mt à 11,52 % Zn et 1,60 % Cu). Ces ressources pourront éventuellement permettre d'augmenter la durée d'exploitation du concentrateur de Xstrata dans le secteur de Matagami.

L'entreprise poursuit toujours les travaux pour compléter les clauses de l'entente avec Xstrata, ce qui lui permettrait de gagner un intérêt de 50 % dans cinq propriétés en coentreprise par un investissement de 25 millions de dollars en travaux d'exploration, incluant 5 millions de dollars pour la mise en valeur, d'ici le 31 mai 2011. En date du 30 novembre 2008, Donner avait investi 11 millions de dollars en travaux d'exploration et 5 millions de dollars en travaux de définition. Rappelons qu'il s'agit de la plus grande campagne d'exploration que le camp minier de Matagami ait connue au cours des 30 dernières années.

INVESTISSEMENT DANS RESSOURCES D'ARIANNE INC. >>>

L'objectif de diversifier davantage son portefeuille minier a mené la Société à effectuer un investissement de 139 500\$ dans Ressources d'Arianne afin qu'elle poursuive des travaux d'exploration sur ses propriétés aurifères d'Opinaca et Lac H dans le secteur Opinaca. À noter qu'en 2008, Ressources d'Arianne a investi avec ses partenaires près de 2,3 millions de dollars en travaux d'exploration sur ses propriétés réparties sur l'ensemble du territoire de la Baie-James.

INVESTISSEMENT DANS EXPLORATION NQ INC. >>>

À l'automne 2007, la Société a conclu une entente avec Ressources Everton afin de créer une nouvelle compagnie publique dans laquelle ont été fusionnés les intérêts et redevances de huit propriétés minières de la Société ainsi qu'un bloc de propriétés de Ressources Everton inc. Le 30 avril 2008, la Bourse de croissance TSX a approuvé l'inscription à la cote des actions de cette nouvelle entreprise, ce qui a permis à la Société d'acquérir 4 000 000 d'actions de cette entreprise à une valeur nominale de 0,10\$ en contrepartie du transfert de ses huit propriétés.

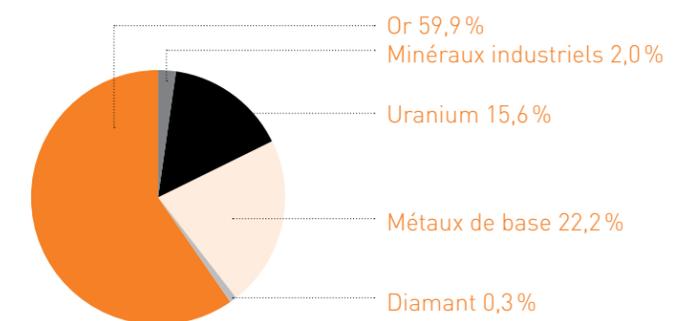
Suite à cette inscription, une compilation des données des propriétés a été entreprise afin de qualifier leur potentiel de découverte et ainsi orienter les premiers travaux de terrain pour 2008. Plusieurs propriétés ont fait l'objet de travaux de prospection, de levé de géochimie de till et de levé géophysique. Ainsi, en cours d'année, Exploration NQ inc. a investi une somme d'environ 1 million de dollars en travaux d'exploration sur le territoire de la Baie-James.

ENTENTE AVEC RESSOURCES CONIAGAS LTÉE SUR LA PROPRIÉTÉ CYR-LITHIUM >>>

Une entente entre Ressources Coniagas Ltée, le groupe Cyr-McGuire (83,75%) et la Société (16,25%) a été conclue en mars 2008. Cette entente permettra à cette entreprise d'acquérir 100% des intérêts dans la propriété le 29 octobre 2010, en contrepartie d'un versement de 60 000\$ à la signature de l'entente et de l'émission de 2,5 millions d'actions dont la valeur devra être d'au moins 5 millions de dollars à la date de la levée de l'entente. Si la valeur des actions n'atteint pas ce montant, une compensation monétaire sera versée par Ressources Coniagas Ltée.

La propriété Cyr-lithium a fait l'objet de travaux sporadiques depuis 1970 pour évaluer son potentiel à contenir un gisement de lithium. À l'automne 2008, cette entreprise a mis en oeuvre une première campagne d'exploration par la réalisation de 1 100 m de forage afin de confirmer la géométrie et les teneurs historiques du gîte. Une deuxième phase de travaux est prévue pour 2009.

RÉPARTITION DU PORTEFEUILLE MINIER EN FONCTION DU TYPE DE MINÉRAL



PRÉSENTE POUR SOUTENIR LA CROISSANCE DES ENTREPRISES

En 2008, la Société a effectué des investissements totalisant 353 000\$ dans les autres secteurs de l'économie, ce qui lui aura permis d'effectuer un premier investissement dans la ville de Lebel-sur-Quévillon ainsi qu'un second investissement dans le secteur de Chapais. Également, la Société a fait beaucoup d'efforts auprès d'autres organismes de développement économique et d'investisseurs institutionnels afin de faciliter la complétion des financements requis.

INVESTISSEMENT DANS SCIERIE SIMARD INC. >>>

L'investissement dans cette entreprise a atteint 153 000\$. Cette entreprise fabrique des produits de bois destinés à l'industrie minière dont des boîtes de carottes de forage. C'est la seule entreprise en région détenant une telle expertise. Cet investissement dans le secteur de Chapais a permis de moderniser les installations de cette entreprise et ainsi accroître sa productivité. Rappelons que le financement global du projet totalise 378 000\$ et que les autres partenaires financiers sont le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, Investissement Québec ainsi que le Centre local de développement de la Baie-James.

INVESTISSEMENT DANS DISTRIBUTION SIGNAL INC. >>>

Un investissement de 200 000\$ a été réalisé dans l'entreprise Distribution Signal inc. à Lebel-sur-Quévillon. Cette entreprise familiale est implantée dans cette ville depuis de nombreuses années et elle est le principal distributeur de produits pétroliers en vrac du secteur. Distribution Signal inc. est en outre le principal fournisseur de produits pétroliers pour les grandes entreprises forestières et minières de ce milieu. Le financement global de ce projet a atteint 500 000\$. Le Fonds Soutien Baie-James ainsi que la SADC Barraute-Senneterre-Quévillon inc. sont les autres partenaires financiers.

PRÉSENTE POUR CONTRIBUER À LA DIVERSIFICATION DE L'ÉCONOMIE

La Société a été particulièrement active afin de contribuer au développement de projets d'affaires à caractère novateur pour ainsi en augmenter leur potentiel de financement et de succès à long terme. Ainsi, elle désire valoriser davantage les ressources jusqu'ici inexploitées, de même que s'associer à la réalisation de projets de recherche et développement en lien avec les ressources du territoire.

PRODUCTION D'ÉTHANOL CELLULOSIQUE À PARTIR DE LA BIOMASSE FORESTIÈRE

En 2007, la Société s'est associée avec la Société de développement économique de Lebel-sur-Quévillon et le Centre technologique des résidus industriels afin de réaliser une étude de faisabilité de mise en pâte de copeaux de branches à des fins énergétiques. Les résultats obtenus sont très encourageants et ont incité les partenaires à poursuivre le développement du procédé de production en 2008. C'est ainsi que la Société a consacré 10 000 \$ pour la réalisation d'une étude sur la faisabilité de produire de l'éthanol cellulosique à partir de la biomasse forestière résiduelle disponible dans le secteur de Lebel-sur-Quévillon. L'implication dans ce projet revêt un caractère particulier compte tenu de la situation économique qui prévaut dans ce secteur depuis la fermeture définitive des usines de pâtes et de sciage de Domtar ainsi que l'arrêt de production temporaire à la mine Langlois.

RELANCE DE L'USINE DE SCIAGE NABAKATUK DE WASWANIPÉ

Cette entreprise a fait appel à la Société afin d'appuyer ses efforts visant à relancer les activités de son usine de sciage. En 2006, la communauté a dû se résoudre à suspendre temporairement sa production pour une période indéterminée, privant ainsi de travail plus d'une cinquantaine d'employés. L'implication de la Société consiste en une contribution de 30 000 \$ pour la réalisation d'une étude portant sur la relance de l'usine, de même qu'à la participation aux travaux du comité d'étude.

MISE EN PLACE D'UN RÉSEAU DE TRANSPORT PAR AUTOBUS

La Société s'est impliquée dans une étude d'opportunité pour la mise en place d'un service régulier de transport de personnes et de colis par autobus sur la route de la Baie-James. Son implication dans ce projet se fait selon une approche de « catalyseur », ce qui lui permet d'y consacrer des efforts financiers et humains plus substantiels. Ce projet se réalise en collaboration avec une entreprise privée de la région, désireuse de développer ce service dans une optique de partenariat d'affaires avec les communautés criees. L'engagement financier de la Société pourra atteindre 50 000 \$.

ENTENTE DE COLLABORATION AVEC LE CENTRE DE DÉVELOPPEMENT DES PRODUITS BIOPTERRE

La Société a conclu une nouvelle entente de partenariat avec un centre collégial de transfert technologique. L'alliance conclue avec Biopterre lui permettra éventuellement de supporter des entreprises en matière d'innovation et de développement des bioproduits issus de l'agroforesterie. Ainsi, la Société confirme qu'elle entend souscrire à de nouvelles pratiques et technologies en lien avec le développement durable du territoire. La mission de Biopterre consiste principalement à l'appui, au transfert de connaissances et au développement de bioproduits.

PRÉSENTE POUR APPUYER DES DOSSIERS RÉGIONAUX PRIORITAIRES

SUPPORT À LA TABLE JAMÉSIENNE DE CONCERTATION MINIÈRE (TJCM)

La Société poursuit son support à la TJCM, organisme de concertation qui travaille à promouvoir et à stimuler l'activité minière sur le territoire. De plus, le Centre d'études appliquées du Quaternaire (CÉAQ), actuellement intégré à la structure de la TJCM, est un organisme de recherche appliquée en tant que centre de services et de développement de connaissances pour développer une expertise dans le domaine de l'exploration du Quaternaire. La participation financière de la Société dans la TJCM atteindra 150 000 \$ pour les années 2008, 2009 et 2010.

PARTICIPATION À L'ENTENTE DE PARTENARIAT RÉGIONAL EN TOURISME

La Société a également décidé de participer à l'entente de partenariat régional en tourisme. Cette entente a pour objet d'associer les partenaires locaux, régionaux et gouvernementaux à la réalisation de priorités régionales de développement de l'offre touristique en vue de maximiser l'apport de l'industrie touristique à l'économie de la région. L'engagement financier de la Société totalisera 75 000 \$ de 2008 à 2010.

PARTICIPATION AU PROJET ACCORD

La Société a été invitée à siéger au comité « volet mine » du projet d'Action concertée de coopération régionale de développement (ACCORD) avec le créneau émergent « La consolidation et la diversification de l'exploration et de l'exploitation minières en milieu nordique. »

RECONNAISSANCE DE LA SOCIÉTÉ COMME INTERVENANT RÉGIONAL DANS LE SECTEUR MINIER

L'année a été également marquée par une reconnaissance de la Société en tant qu'intervenant régional dans l'industrie minière tel que confirmé par l'invitation qu'elle a eue à siéger au Comité consultatif de Géologie Québec et par son implication dans la formation du Comité de mise en valeur du potentiel minéral du Nord-du-Québec avec le Conseil cri sur l'exploration minière, le Fonds d'exploration minière du Nunavik, la Table jamésienne de concertation minière et le ministère des Ressources naturelles et de la Faune par le biais de la Direction régionale de l'énergie, des mines et du territoire public. De plus, la Société participe aux réunions du comité de la route des Monts Otish.

ACTIVITÉS DE SERVICES

En 2008, le bénéfice net s'élève à 980 038 \$ pour ce secteur d'activité, ce qui représente une marge bénéficiaire de 7,1 %.

RÉTROSPECTIVE FINANCIÈRE 2006-2008

| (EN DOLLARS) | 2006 | 2007 | 2008 |
|---------------------|------------------|------------------|----------------|
| Produits | 13 457 049 | 14 334 311 | 13 758 308 |
| Charges | 12 426 846 | 13 318 187 | 12 778 270 |
| Bénéfice net | 1 030 203 | 1 016 124 | 980 038 |

En concordance avec sa loi constitutive, la Société exécute des mandats de gestion pour le compte de deux clients principaux, Hydro-Québec et le ministère des Transports du Québec (MTQ).

L'entente avec Hydro-Québec se renouvelle le 1^{er} novembre de chaque année et elle consiste à assumer la gestion et l'exploitation des infrastructures visées et d'en assurer l'entretien conformément aux modalités définies par un comité de gérance.

C'est ainsi que la qualité, la fréquence et le niveau d'entretien de ces infrastructures ainsi que les politiques relatives à leur gestion et exploitation sont déterminés par ce comité qui a également pour objet d'approuver le budget annuel requis pour réaliser ces activités. En vertu de cette convention, Hydro-Québec s'engage à rembourser à la Société les frais inhérents à ce mandat. Elle peut également se voir confier par cette dernière tout autre mandat d'entretien ou de service qui n'est pas lié à sa mission de base.

Une nouvelle entente a été conclue avec le MTQ en 2007. Celle-ci se renouvelle également le 1^{er} novembre de chaque année, et ce, jusqu'au 30 avril 2010. Le mandat consiste notamment à préparer les plans et devis des travaux d'entretien demandés par le MTQ, à fournir la main-d'œuvre et les matériaux ainsi qu'à embaucher les sous-traitants nécessaires à la réalisation et à la surveillance de ces travaux.

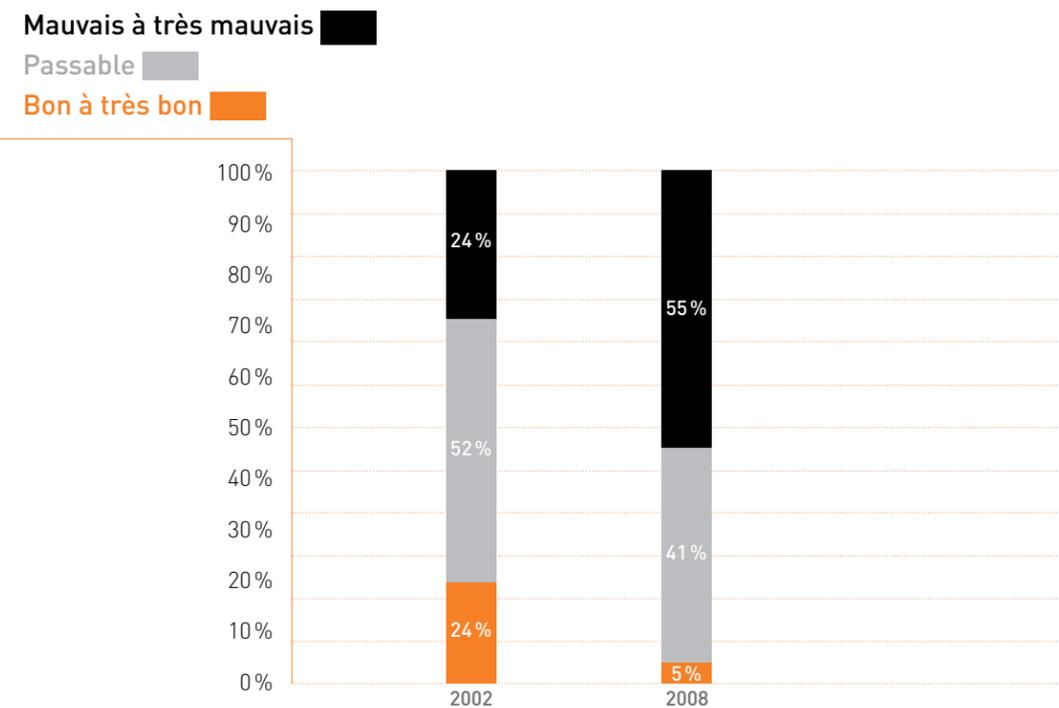
LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT SOUS MANDAT DE GESTION

| CLIENT | INFRASTRUCTURES |
|--------------------------|---|
| Hydro-Québec | Route de la Baie-James, chemin de Chisasibi, route Transtaïga, aéroport de La Grande-Rivière, aéroport de Fontanges |
| Ministère des Transports | Chemin d'Eastmain, chemin de Wemindji, chemin de Waskaganish |

La Société s'est constamment efforcée, au fil des années, à bien connaître l'état des infrastructures qui sont sous sa responsabilité. C'est ainsi qu'à l'automne 2008, l'évaluation de l'état de la chaussée sur la route de la Baie-James a été effectuée par une firme spécialisée. La compilation du niveau de service offert montre que la chaussée est en bon état dans une proportion de 41 % comparativement à 67,7 % pour l'ensemble du réseau routier sous la responsabilité du MTQ. Ces résultats ont également été comparés aux relevés effectués en 2002 selon la même méthodologie et ils démontrent qu'une proportion de 5 % des tronçons basculent annuellement dans un état mauvais. L'ampleur des dégradations observées engendre maintenant des besoins de réfection de plus de 75 millions de dollars.

En 2009, la Société procèdera à des simulations de l'évolution de l'état de cette chaussée en fonction de différents scénarios d'investissement, ce qui lui permettra de définir un programme de réhabilitation en fonction d'un niveau de service acceptable pour les différents usagers. Des démarches seront par la suite entreprises afin d'obtenir des engagements financiers de différents bailleurs de fonds pour la réalisation de ce projet. Le maintien de cet important actif, héritage légué de la première phase du développement hydroélectrique de la Baie-James, constitue toujours un dossier d'importance pour la Société.

ÉVOLUTION DE L'ÉTAT DE LA CHAUSSÉE — ROUTE DE LA BAIE-JAMES



La route de la Baie-James donne accès à plusieurs centrales hydroélectriques majeures et dessert plusieurs communautés autochtones importantes. Elle est également de plus en plus sollicitée par l'industrie en général, ce qui motive Hydro-Québec à s'interroger sur la pertinence d'en assumer seule les frais de réhabilitation. Par ailleurs, puisqu'elle n'est pas une route publique au sens de la Loi sur la voirie ou de la Loi sur le ministère des Transports, elle ne serait pas admissible à des investissements en vertu du Plan québécois des infrastructures, ce qui limite les possibilités de financement.

Cependant, en vertu de la Loi sur le ministère des Transports, le ministre des Transports doit, à l'égard de tout chemin que peut déterminer le gouvernement parmi ceux auxquels ne s'applique pas la Loi sur la voirie, effectuer ou faire effectuer tous travaux de construction, de réfection ou d'entretien et en assurer le financement. C'est ainsi qu'en mai 2008, le décret 478-2008 a été adopté afin de permettre au ministère des Transports d'effectuer l'entretien et la réfection des chemins de Waskaganish, d'Eastmain et de Wemindji. Rappelons que ces chemins se greffent à la route de la Baie-James et que cette dernière est la seule route donnant accès à ces chemins.

En regard du budget d'entretien des routes, celui de la route de la Baie-James fut augmenté de près de 15 % en 2008. Toutefois, cette augmentation suffisait à peine à couvrir la hausse des contrats d'entretien régulier, ce qui amena la Société à restreindre ses activités d'entretien. Celle-ci a consisté à l'entretien hivernal ainsi qu'à l'entretien des éléments les plus critiques liés à la sécurité des usagers, soit l'entretien de la signalisation routière, le marquage de la route ainsi que la mise en forme des accotements.

Quant au budget d'entretien de la route Transtaïga, après une hausse de 30 % en 2006 et de 3 % en 2007, une réduction de 8 % fut nécessaire en 2008, amoindrissant ainsi les effets de la hausse consentie en 2006.

Avec la nouvelle entente intervenue avec le MTQ, les routes sous sa responsabilité financière ont bénéficié d'une enveloppe budgétaire supplémentaire de 200 000 \$ pour la réalisation de travaux d'entretien ponctuels. En 2008, cette somme a été affectée de la façon suivante :

| | |
|------------------------------|--|
| CHEMIN DE WASKAGANISH | Rechargement ponctuel, réfection de la signalisation et stabilisation de talus |
| CHEMIN DE WEMINDJI | Rechargement ponctuel, débroussaillage manuel et réfection du tablier du pont situé au km 30,4 |
| CHEMIN D'EASTMAIN | Rechargement ponctuel et réfection de la signalisation |

Par ses actions en matière d'activités de services, la Société désire participer à la consolidation des entreprises régionales et autochtones. L'impartition est la voie privilégiée pour atteindre ces objectifs. Ainsi en 2008, les services d'entrepreneurs ont totalisé des dépenses de 8 955 839 \$, ce qui représente une proportion de plus de 70 % des dépenses totales effectuées durant cette période. Par ailleurs, une proportion de 69,2 % des travaux confiés en impartition ont été réalisés par des entrepreneurs autochtones.

Rappelons qu'en vertu de sa Politique d'acquisition de biens et de services, les contrats d'entretien régulier des routes d'accès aux diverses communautés de la Nation crie sont négociés de gré à gré avec l'entrepreneur autochtone désigné par la communauté desservie. Pour les contrats d'entretien régulier de la route Transtaïga (route ne desservant aucune communauté), les territoires de trappe permettent de définir la communauté à privilégier, sauf pour la communauté de la Nation naskapie de Kawawachikamach qui a priorité sur un tronçon de cette route. La Société possède également un fichier de fournisseurs du territoire de la Baie-James pour la réalisation de certains travaux d'entretien d'une envergure inférieure à un million de dollars.

L'aéroport de La Grande-Rivière a atteint un pourcentage d'autofinancement de 38,2 % en 2008, comparativement à 36,7 % en 2007. Cette légère augmentation s'explique par le trafic supplémentaire engendré par l'industrie minière dans le Nord-du-Québec. C'est ainsi que le trafic aérien a augmenté de 21,2 % et que le nombre de passagers a progressé de 2,1 % également.

AÉROPORT DE LA GRANDE-RIVIÈRE

| | 2006 | 2007 | 2008 |
|-----------------------|--------|--------|--------|
| Mouvements d'aéronefs | 7 656 | 8 261 | 10 009 |
| Nombre de passagers | 49 506 | 53 908 | 55 064 |

Par ailleurs, dans le but de diversifier les sources de financement à l'aéroport de La Grande-Rivière et afin d'en améliorer la sécurité, la Société a effectué diverses demandes d'aide financière auprès du gouvernement fédéral en vertu de son Programme d'aide aux immobilisations aéroportuaires (PAIA). C'est ainsi qu'en 2008, une somme de 198 774 \$ fut allouée pour l'achat d'un balai de piste. Depuis que ce programme existe, plus de 3,4 millions de dollars d'aide financière ont été accordés à la Société.

ACTIVITÉS HÔTELIÈRES

En 2008, les revenus générés par ces activités ont diminué considérablement suite, entre autres, à la vente de l'Auberge Radisson et à la fermeture du Club des seize. Il faut également mentionner une baisse importante du chiffre d'affaires au relais routier du km 381.

RÉTROSPECTIVE FINANCIÈRE 2006-2008

| (EN DOLLARS) | 2006 | 2007 | 2008 |
|---------------------|----------------|----------------|----------------|
| Produits | 5 669 329 | 6 348 108 | 4 924 437 |
| Charges | 4 795 246 | 5 464 113 | 4 756 903 |
| Bénéfice net | 874 083 | 883 995 | 167 534 |

AUBERGE RADISSON

La vente de l'Auberge Radisson à Hydro-Québec s'est concrétisée en début d'année 2008. Toutefois, les deux parties ont convenu qu'il était important de maintenir l'exploitation de l'auberge jusqu'à ce qu'un nouvel acquéreur en prenne possession. C'est ainsi qu'Hydro-Québec a confié un mandat de gestion intérimaire à la Société pour la période du 7 janvier au 14 septembre inclusivement. Malgré ce contexte particulier, la Société a réussi à maintenir un niveau de service à la hauteur des attentes de la clientèle de l'auberge, et ce, sans aucune interruption de service. Rappelons que l'Auberge Radisson est considérée comme une infrastructure d'accueil stratégique pour l'activité touristique du milieu.

RELAIS ROUTIER DU KM 381 >>>

RÉTROSPECTIVE FINANCIÈRE 2006-2008

| (EN DOLLARS) | 2006 | 2007 | 2008 |
|---------------------|----------------|----------------|---------------|
| Produits | 4 217 682 | 4 876 061 | 4 750 341 |
| Charges | 3 595 350 | 4 326 102 | 4 702 094 |
| Bénéfice net | 622 332 | 549 959 | 48 247 |
| % bénéfice | 14,8% | 11,3% | 1,0% |

Le relais routier démontre un bénéfice net substantiellement inférieur à 2007. Cette baisse s'explique, en grande partie, par une réduction importante de l'achalandage. L'ouverture de campements de travailleurs à proximité des chantiers (projet hydroélectrique Eastmain 1-A et projet minier Éléonore) explique une bonne partie de cette baisse de clientèle. La réduction des activités d'exploration minière, engendrée par la baisse du prix de l'ensemble des métaux, est venue également réduire le chiffre d'affaires. Ainsi, les ventes d'hébergement et de restauration accusent une diminution de 364 352 \$. L'augmentation des ventes de carburant, qui se chiffrent à 253 129 \$, vient cependant amoindrir cet impact sur le chiffre d'affaires. La marge bénéficiaire est cependant moindre sur ce poste de revenus. Conséquemment, le bénéfice engendré par les ventes d'hébergement, de restauration et de carburant explique une diminution du bénéfice net de 386 963 \$.

D'autre part, on remarque une augmentation des dépenses d'exploitation du site de 93 748 \$, principalement attribuable à l'augmentation des coûts des carburants destinés à l'alimentation des groupes électrogènes.

Par ailleurs, la Société a poursuivi ses efforts afin de réaliser le projet de reconstruction du relais routier du km 381. Ainsi, elle a décidé de consacrer un montant de l'ordre de 4,7 millions de dollars à la réalisation de ce projet. Fait à souligner, elle a adressé une demande de contribution financière auprès du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalités. La réalisation de ce projet est primordiale afin d'assurer la pérennité du relais routier du km 381.



**ÉTATS
FINANCIERS
DE L'EXERCICE
TERMINÉ LE
31 DÉCEMBRE 2008**

2007

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société de développement de la Baie-James ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Le président-directeur général,



Raymond Thibault, ing.

Matagami, le 19 février 2009

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan de la Société de développement de la Baie-James au 31 décembre 2008, les états des résultats, du résultat étendu et du déficit cumulé ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2008, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur le Vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V.-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,



Renaud Lachance, CA auditeur

Québec, le 19 février 2009

**RÉSULTATS
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2008**

| | 2008 | 2007 retraité |
|--|-------------------|--------------------------|
| PRODUITS (note 5) | | |
| Prestation de services (note 20) | 12 771 590 \$ | 13 323 111 \$ |
| Ventes | 4 681 865 | 6 196 898 |
| Location | 371 679 | 1 365 380 |
| Revenus de gestion (note 20) | 1 171 011 | 1 134 159 |
| Revenus de placements (note 6) | 1 499 318 | 2 494 765 |
| Revenus d'engagements | 14 790 | 21 064 |
| Autres revenus | 85 933 | 100 275 |
| | 20 596 186 | 24 635 652 |
| CHARGES (note 5) | | |
| Services d'entrepreneurs | 9 053 972 | 9 169 150 |
| Traitements et avantages sociaux | 3 621 545 | 4 041 179 |
| Achats | 3 008 363 | 2 956 244 |
| Entretien et réparations | 1 274 297 | 1 197 737 |
| Électricité | 321 806 | 766 984 |
| Taxes, licences et permis | 257 068 | 709 421 |
| Frais de location | 149 738 | 304 490 |
| Frais reliés au personnel | 224 753 | 180 033 |
| Assurances | 195 366 | 260 748 |
| Communications | 132 476 | 177 278 |
| Publicité | 130 319 | 140 432 |
| Frais de bureau | 39 904 | 56 506 |
| Matériaux de voirie | 586 343 | 1 178 394 |
| Créances douteuses (recouvrement) | 225 328 | [86 658] |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 200 682 | 164 243 |
| Honoraires professionnels | 662 714 | 558 330 |
| Études et développement de marchés | 163 910 | 147 096 |
| Perte sur la cession d'immobilisations corporelles | 53 | 13 915 |
| Frais bancaires | 43 867 | 51 599 |
| Frais d'intérêts | 22 218 | 5 493 |
| Autres charges | 48 806 | 16 312 |
| | 20 363 528 | 22 008 926 |
| BÉNÉFICE D'EXPLOITATION | 232 658 | 2 626 726 |
| AUTRES CHARGES | | |
| Moins-value durable sur placements | 7 500 | 196 772 |
| Variation de la juste valeur des actifs détenus à des fins de transaction | 191 950 | 517 043 |
| Variation de la juste valeur des actifs désignés à des fins de transaction | 1 550 | 44 036 |
| Quote-part dans les résultats de la société satellite | - | 17 200 |
| BÉNÉFICE NET (note 5) | 31 658 \$ | 1 851 675 \$ |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**RÉSULTAT ÉTENDU ET DÉFICIT CUMULÉ
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2008**

| | 2008 | 2007 retraité |
|--|-----------------------|--------------------------|
| RÉSULTAT ÉTENDU | | |
| Bénéfice net | 31 658 \$ | 1 851 675 \$ |
| Autres éléments du résultat étendu (note 14) : | | |
| (Pertes) gains latents sur les placements disponibles à la vente | (4 401 317) | 270 192 |
| Reclassement à l'état des résultats des gains réalisés sur la cession de placements disponibles à la vente | (220 392) | (1 896 434) |
| | (4 621 709) | (1 626 242) |
| Résultat étendu | (4 590 051)\$ | 225 433 \$ |
| DÉFICIT CUMULÉ | | |
| Solde au début | | |
| Solde déjà établi | (55 500 424)\$ | (57 353 717)\$ |
| Redressement sur exercices antérieurs résultant d'une correction d'erreur (note 4) | (102 395) | (67 615) |
| Solde retraité | (55 602 819) | (57 421 332) |
| Bénéfice net | 31 658 | 1 851 675 |
| Incidence initiale de l'adoption des normes comptables relatives aux instruments financiers | - | (3 162) |
| Remise au gouvernement du Québec | - | (30 000) |
| Solde de fin | (55 571 161)\$ | (55 602 819)\$ |

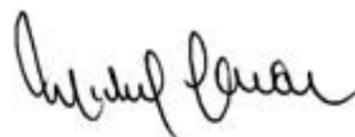
BILAN
AU 31 DÉCEMBRE 2008

| | 2008 | 2007 retraité |
|--|----------------------|-------------------------|
| ACTIF | | |
| À court terme | | |
| Encaisse | 693 418 \$ | 2 048 853 \$ |
| Placements à court terme (note 9) | 3 404 968 | - |
| Placements à long terme échéant à court terme (note 9) | 3 550 665 | 182 804 |
| Comptes clients (note 7) | 4 020 646 | 5 581 595 |
| Stocks (note 8) | 272 838 | 238 932 |
| Frais payés d'avance | 1 511 | 23 742 |
| | 11 944 046 | 8 075 926 |
| Placements (note 9) | 6 831 565 | 16 458 111 |
| Immobilisations corporelles (note 10) | 1 024 308 | 959 312 |
| Actif au titre de prestations constituées (note 16) | 211 875 | 195 345 |
| | 8 067 748 | 17 612 768 |
| | 20 011 794 \$ | 25 688 694 \$ |
| PASSIF | | |
| À court terme | | |
| Comptes fournisseurs et charges à payer | 4 516 021 \$ | 5 631 042 \$ |
| Retenues sur contrats | 139 246 | 111 074 |
| | 4 655 267 | 5 742 116 |
| AVOIR DE L'ACTIONNAIRE | | |
| Capital-actions (note 13) | 69 825 000 | 69 825 000 |
| Surplus d'apport | 5 719 284 | 5 719 284 |
| Déficit cumulé | (55 571 161) | (55 602 819) |
| Cumul des autres éléments du résultat étendu (note 14) | (4 616 596) | 5 113 |
| | 15 356 527 | 19 946 578 |
| | 20 011 794 \$ | 25 688 694 \$ |

ÉVENTUALITÉS (NOTE 22)
ENGAGEMENTS (NOTE 23)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,



Michel Garon, administrateur



Raymond Thibault, administrateur

FLUX DE TRÉSORERIE
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2008

| | 2008 | 2007 retraité |
|---|--------------------|-------------------------|
| ACTIVITÉS D'EXPLOITATION | | |
| Bénéfice net | 31 658 \$ | 1 851 675 \$ |
| Éléments sans incidence sur les liquidités : | | |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 200 682 | 164 243 |
| Perte sur la cession d'immobilisations corporelles | 53 | 13 915 |
| Moins-value durable sur placements | 7 500 | 196 772 |
| Gains réalisés sur la cession de placements disponibles à la vente (note 6) | (220 392) | (1 896 434) |
| Augmentation de l'actif au titre de prestations constituées | (16 530) | (2 337) |
| Variation de la juste valeur des actifs détenus à des fins de transaction | 191 950 | 517 043 |
| Variation de la juste valeur des actifs désignés à des fins de transaction | 1 550 | 44 036 |
| Quote-part dans les résultats de la société satellite | - | 17 200 |
| Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation (note 15) | 299 610 | (682 396) |
| Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation | 496 081 | 223 717 |
| ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT | | |
| Obligations échéant à court terme | - | 1 526 097 |
| Acquisitions de placements | (10 231 061) | (12 282 860) |
| Produit de la cession de placements | 8 482 461 | 8 419 734 |
| Acquisition d'actifs destinés à la vente | - | (265 225) |
| Produit de la cession d'actifs destinés à la vente | - | 2 950 000 |
| Contribution aux actifs destinés à la vente | - | 256 633 |
| Acquisitions d'immobilisations corporelles | (401 796) | (441 869) |
| Produit de la cession d'immobilisations corporelles | 7 352 | 48 044 |
| Contribution aux immobilisations corporelles | 291 528 | 139 427 |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement | (1 851 516) | 349 981 |
| (Diminution) augmentation nette de la trésorerie | (1 355 435) | 573 698 |
| Encaisse au début | 2 048 853 | 1 475 155 |
| Encaisse à la fin | 693 418 \$ | 2 048 853 \$ |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2008

/1/ CONSTITUTION, OBJETS ET STATUT FISCAL

La Société de développement de la Baie-James (la Société), dont les actions sont détenues à part entière par le gouvernement du Québec, est constituée en vertu de la *Loi sur le développement et l'organisation municipale de la région de la Baie James* (L.R.Q., chapitre D-8.2). La Société a pour mission de favoriser, dans une perspective de développement durable, le développement économique, la mise en valeur et l'exploitation des ressources naturelles, autres que les ressources hydroélectriques, du Territoire. Elle peut notamment susciter, soutenir et participer à la réalisation de projets visant ces fins. Elle a également pour mission d'aménager le territoire sous réserve de la compétence municipale en matière d'aménagement et d'urbanisme. En vertu des lois fédérales et provinciales, la Société n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu au Québec et au Canada. Elle est cependant assujettie à la taxe sur le capital provinciale.

/2/ NOUVELLES NORMES COMPTABLES

Le 1^{er} janvier 2008, la Société a adopté les chapitres 1535 - « *Informations à fournir concernant le capital* », 3031 - « *Stocks* », 3862 - « *Instruments financiers - Informations à fournir* » et 3863 « *Instruments financiers - présentation* ». Le chapitre 1535 vise à informer les utilisateurs des états financiers sur le capital de l'entité et la façon dont il est géré. Le chapitre 3031 prescrit le traitement comptable des stocks, notamment sur la détermination du coût et sa comptabilisation ultérieure en charges, y compris toute dépréciation jusqu'à sa valeur nette de réalisation. Quant aux chapitres 3862 et 3863, ils remplacent le chapitre 3861 - « *Instruments financiers - informations à fournir et présentation* », modifiant et augmentant les exigences en matière d'information à fournir. Les chapitres 3862 et 3863 accordent une importance accrue à l'information à fournir, permettant aux utilisateurs des états financiers d'évaluer la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels la Société est exposée et la façon dont elle gère les risques.

Étant donné que les chapitres 1535, 3862 et 3863 se limitent à la divulgation d'information additionnelle, il n'y a aucun impact sur les résultats de la Société. En ce qui concerne le chapitre 3031, il n'y a pas eu d'incidences aux états financiers de la Société.

/3/ CONVENTIONS COMPTABLES

CONVENTIONS COMPTABLES EN VIGUEUR

Estimations comptables

La préparation des états financiers de la Société par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode de la moindre valeur (coût ou valeur de réalisation nette), le coût étant déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

Placements dans une société satellite

La Société comptabilise ses placements à la valeur de consolidation lorsque sa participation dans les titres comportant des droits de vote d'une société émettrice lui permet d'être en mesure d'exercer à l'égard de cette société satellite une influence notable sur les décisions financières et administratives.

Instruments financiers

Catégories

Les actifs disponibles à la vente comprennent tous les actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme disponibles à la vente ou qui ne sont pas classés dans les catégories suivantes.

Les prêts et créances n'incluent pas les titres de créances.

Les actifs détenus à des fins de transaction sont des actifs que la Société a acquis principalement en vue de leur revente à court terme incluant l'encaisse. Cette catégorie comprend également des actifs ne respectant pas les critères requis, mais que la Société a choisi de désigner irrévocablement comme étant détenus à des fins de transaction.

Les placements détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers non dérivés, autres que des prêts et des créances, dont les paiements sont déterminés ou déterminables et à échéance fixe et que la Société a l'intention bien arrêtée et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance.

Les autres passifs financiers comprennent tous les passifs financiers non dérivés qui ne sont pas classés dans la catégorie des passifs financiers détenus à des fins de transaction.

Classification de la Société

La Société a établi les classements suivants :

- > l'encaisse et les bons de souscription (note 9) sont classés comme des actifs financiers détenus à des fins de transaction et les comptes clients de même que certaines obligations gouvernementales et de sociétés ouvertes (note 9) ont été désignés de façon irrévocable à des fins de transaction;
- > l'avance à une société satellite, les débetures non convertibles de sociétés privées ainsi que les effets à recevoir (note 9) sont classés comme étant des prêts et créances;
- > les actions ordinaires de sociétés ouvertes et d'une société privée (note 9) sont désignées de façon irrévocable comme étant des actifs disponibles à la vente;
- > certaines obligations gouvernementales et d'autres organismes du secteur public (note 9) sont classées comme placements détenus jusqu'à leur échéance;
- > les comptes fournisseurs, les charges à payer et les retenues sur contrats sont classés comme étant d'autres passifs financiers.

Évaluation initiale

Les instruments financiers sont constatés à la juste valeur à la date de transaction. Les coûts de transaction sont comptabilisés en résultat net.

Évaluation ultérieure

Les actifs disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur à l'exception des actions ordinaires de sociétés privées qui sont évaluées au coût dans cette catégorie. Les gains et les pertes latents qui découlent de leur réévaluation à la juste valeur sont constatés dans les autres éléments du résultat étendu jusqu'à ce que ces gains ou ces pertes soient réalisés ou qu'une baisse de valeur de l'actif financier soit considérée comme durable. Lorsqu'un actif disponible à la vente est cédé, le gain ou la perte cumulé au résultat étendu est alors reclassé à l'état des résultats au poste de revenus de placements. De plus, si cet actif financier subit une perte de valeur, cette dernière est également reclassée à l'état des résultats, au poste de moins-value durable sur placements.

Les prêts et créances, les placements détenus jusqu'à échéance ainsi que les autres passifs financiers qui ne sont pas détenus à des fins de transaction sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif, le cas échéant. Les intérêts calculés selon la méthode du taux effectif sont présentés à l'état des résultats au poste revenus de placements ou frais d'intérêts.

Les actifs détenus à des fins de transaction, incluant les dérivés, sont évalués à leur juste valeur, et les gains et les pertes qui découlent de leur réévaluation à la juste valeur sont constatés en résultat net.

Juste valeur

La juste valeur est le montant de la contrepartie dont conviendrait des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. Ces valeurs sont déterminées au moyen de méthodes d'évaluation telles l'actualisation au taux d'intérêt courant des flux de trésorerie futurs et les cours des principales bourses. De plus, certaines évaluations sont réalisées par la Société selon des méthodes d'évaluation couramment employées.

Baisse de valeur durable des actifs financiers

Pour les actifs financiers autres que détenus à des fins de transaction et prêts et créances, la Société évalue s'il existe une indication objective de la dépréciation de ces actifs. S'il existe une telle indication, le montant recouvrable des actifs est calculé. Si celui-ci est inférieur à la valeur comptable des actifs, une perte pour dépréciation est constatée à l'état des résultats.

Pour les prêts et créances, une provision pour créances douteuses est constatée lorsque nécessaire.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au coût moins les contributions reçues et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire en considérant les périodes suivantes :

| | |
|---|-----------------|
| > immeubles et améliorations aux immeubles détenus aux fins de location | 5, 10 et 20 ans |
| > maisons modulaires | 10 ans |
| > mobilier, agencements, machinerie et équipement | 3 et 5 ans |
| > matériel informatique et véhicules | 3 ans |

La Société examine régulièrement la valeur comptable de ses immobilisations corporelles en comparant la valeur comptable de celles-ci avec les flux de trésorerie futurs non actualisés qui devraient être générés par l'actif. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

Constatation des produits

Prestation de services, ventes et revenus de gestion

Les revenus provenant de la prestation de services, des ventes et des revenus de gestion sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- > il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- > la livraison a eu lieu et les services ont été rendus;
- > le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- > le recouvrement est raisonnablement assuré.

Revenus de location

La Société constate les loyers de base selon la méthode linéaire sur la durée des contrats de location. L'excédent des loyers constatés sur les montants à recevoir en vertu des contrats de location est présenté à titre de loyers à recevoir au bilan. Certains contrats de location comprennent des conditions exigeant le remboursement par les locataires d'une part proportionnelle des taxes foncières et des coûts des parties communes. Ces montants sont constatés au cours de la période où les charges connexes sont engagées. Le remboursement des charges se fait sur une base mensuelle en fonction du montant estimé au début de l'exercice. Toute différence entre le montant remboursé et le montant constaté à titre de revenus de location est inscrite à titre de loyers à recevoir ou à remettre.

Revenus de placements et d'engagements

Les opérations de placements sont comptabilisées à la date de l'opération et les revenus qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dividendes sont constatés à compter de la date de déclaration. Les gains et les pertes sur la cession de placements sont établis selon la méthode du coût moyen.

Régime de retraite

Le coût du régime de retraite est déterminé par calculs actuariels et la capitalisation du régime est effectuée au moyen de cotisations qui sont déterminées selon la méthode de répartition des prestations constituées. La charge de retraite est constatée dans les résultats et représente la somme des éléments suivants :

- > le coût des prestations de retraite accordées en échange des services rendus par les employés au cours de l'exercice;
- > les intérêts débiteurs sur l'obligation au titre des prestations constituées et le rendement prévu sur l'actif de ce régime. Aux fins du calcul du rendement prévu sur l'actif du régime, l'actif est évalué à sa juste valeur;
- > l'amortissement des gains et des pertes actuariels cumulatifs nets, non constatés et supérieurs à 10% de l'obligation au titre des prestations constituées ou de la juste valeur de l'actif du régime, selon le plus élevé des deux montants calculés selon la méthode linéaire sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe d'employés participant au régime (16 ans en 2007).

Flux de trésorerie

La politique de la Société consiste à présenter dans la trésorerie et équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible.

MODIFICATIONS FUTURES DE CONVENTIONS COMPTABLES

Au cours du prochain exercice, la Société appliquera les nouvelles recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés quant au nouveau chapitre 3064 - «*Écarts d'acquisition et actifs incorporels*» en remplacement des chapitres 3062 - «*Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels*», et 3450 - «*Frais de recherche et de développement*». Ce nouveau chapitre établit des normes de comptabilisation, d'évaluation et d'information applicables aux écarts d'acquisition et aux actifs incorporels, y compris les actifs incorporels générés en interne. Ce chapitre s'appliquera aux états financiers des exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2008. La direction estime qu'il n'y aura pas d'incidences significatives sur ses états financiers au regard de l'application de ces nouvelles normes.

/4/ REDRESSEMENT SUR EXERCICES ANTÉRIEURS RÉSULTANT D'UNE CORRECTION D'ERREUR

La Société a réclamé des crédits de taxe sur intrants (CTI) et des remboursements de taxe sur intrants (RTI) non admissibles lors d'exercices antérieurs. Elle a donc reçu des avis de cotisation des autorités fiscales. Cette correction, appliquée de façon rétrospective, a pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants aux états financiers :

| | 2007 |
|---|-------------|
| RÉSULTATS | |
| Prestation de services | 2 677 \$ |
| Entretien et réparations | 36 229 |
| Frais reliés au personnel | 662 |
| Communications | 566 |
| Bénéfice net | (34 780)\$ |
| BILAN | |
| Actif | |
| Comptes clients | 2 677 \$ |
| Passif | |
| Comptes fournisseurs et charges à payer | 105 072 \$ |
| Déficit cumulé | 102 395 \$ |

/5/ BÉNÉFICE NET PAR ACTIVITÉ

| | 2008 | | | 2007 | |
|--------------------------|----------------------|----------------------|-------------------|----------------------------|-------------------------------------|
| | Produits | Charges | Autres charges | Bénéfice net (perte nette) | Bénéfice net (perte nette) retraité |
| Siège social | 191 866 \$ | 1 454 468 \$ | - | (1 262 602)\$ | (1 134 719)\$ |
| Services | 13 758 308 | 12 778 270 | - | 980 038 | 1 016 124 |
| Développement économique | 1 353 633 | 1 026 830 | 201 000 | 125 803 | 1 044 976 |
| Immobilières | 367 942 | 347 057 | - | 20 885 | 41 299 |
| Hôtelières | 4 924 437 | 4 756 903 | - | 167 534 | 883 995 |
| | 20 596 186 \$ | 20 363 528 \$ | 201 000 \$ | 31 658 \$ | 1 851 675 \$ |

La Société comptabilise ses produits et charges par secteurs d'activité qui comprennent, entre autres, les éléments suivants :

Activités du siège social

- > Honoraires de gestion gagnés
- > Revenus d'intérêts
- > Gain ou perte sur la cession d'immobilisations corporelles
- > Charges d'intérêts
- > Charges reliées aux bureaux de Matagami et Chibougamau
- > Charges reliées aux services administratifs, aux ressources humaines et à l'informatique
- > Charges reliées au conseil d'administration et à la présidence
- > Charges de communications
- > Programme d'aide aux immobilisations aéroportuaires (PAIA)

Activités de services

- > Gestion d'infrastructures

Activités de développement économique

- > Gestion de titres miniers
- > Gestion et revenus de placements
- > Gain ou perte sur placements
- > Projets de développement économique
- > Charges reliées à la direction du développement économique

Activités immobilières

- > Exploitation d'immeubles

Activités hôtelières

- > Exploitation de l'Auberge Radisson
- > Exploitation du relais routier du km 381

/6/ REVENUS DE PLACEMENTS

| | 2008 | 2007 |
|--|---------------------|---------------------|
| Gains réalisés sur la cession de placements disponibles à la vente | 220 392 \$ | 1 896 434 \$ |
| Revenus d'intérêts sur les prêts et créances | 118 990 | 54 812 |
| Revenus d'intérêts sur les placements détenus jusqu'à leur échéance | 116 708 | 1 881 |
| Revenus d'intérêts sur les actifs désignés à des fins de transaction | 158 156 | 206 112 |
| Revenus d'intérêts sur les actifs détenus à des fins de transaction | 61 730 | 105 950 |
| Gains réalisés sur la cession de propriétés minières | 435 381 | - |
| Autres revenus de placements | 387 961 | 229 576 |
| | 1 499 318 \$ | 2 494 765 \$ |

/7/ COMPTES CLIENTS

| | 2008 | 2007 retraité |
|--|---------------------|---------------------|
| Actifs détenus à des fins de transaction | | |
| Hydro-Québec ⁽¹⁾ | 2 847 316 \$ | 4 478 323 \$ |
| Ministère des Transports ⁽¹⁾ | 263 397 | 395 945 |
| Autres | 1 262 966 | 835 280 |
| | 4 373 679 | 5 709 548 |
| Provision pour créances douteuses | (353 033) | (127 953) |
| | 4 020 646 \$ | 5 581 595 \$ |

⁽¹⁾ Entité sous contrôle commun

L'analyse de l'âge des comptes clients se détaille comme suit :

| | 2008 | | |
|---------------------------------------|---------------------|-------------------|---------------------|
| | Valeur brute | Perte de valeur | Valeur nette |
| Âge des comptes clients | | | |
| Non en souffrance | 3 839 799 \$ | 30 112 \$ | 3 809 687 \$ |
| En souffrance depuis 0 à 30 jours | 94 518 | - | 94 518 |
| En souffrance depuis 31 à 60 jours | 28 879 | - | 28 879 |
| En souffrance depuis 60 à 90 jours | 74 752 | 40 358 | 34 394 |
| En souffrance depuis plus de 90 jours | 335 731 | 282 563 | 53 168 |
| | 4 373 679 \$ | 353 033 \$ | 4 020 646 \$ |

| | 2007 | | |
|---------------------------------------|---------------------|-------------------|---------------------|
| | Valeur brute | Perte de valeur | Valeur nette |
| Âge des comptes clients | | | |
| Non en souffrance | 5 278 775 \$ | - \$ | 5 278 775 \$ |
| En souffrance depuis 0 à 30 jours | 197 373 | - | 197 373 |
| En souffrance depuis 31 à 60 jours | 6 461 | - | 6 461 |
| En souffrance depuis 60 à 90 jours | 3 014 | - | 3 014 |
| En souffrance depuis plus de 90 jours | 223 925 | 127 953 | 95 972 |
| | 5 709 548 \$ | 127 953 \$ | 5 581 595 \$ |

L'évolution de la provision pour créances douteuses se détaille comme suit :

| | 2008 | 2007 |
|-------------------------------|-------------------|-------------------|
| Solde au début | 127 953 \$ | 280 494 \$ |
| Perte de valeur comptabilisée | 225 328 | 248 |
| Radiation | (248) | (65 914) |
| Reprise de provision | - | (86 875) |
| Solde à la fin | 353 033 \$ | 127 953 \$ |

/8/ STOCKS

| | 2008 | 2007 |
|---------------------|-------------------|-------------------|
| Produits pétroliers | 229 165 \$ | 181 697 \$ |
| Autres | 43 673 | 57 235 |
| | 272 838 \$ | 238 932 \$ |

/9/ PLACEMENTS

PLACEMENTS À COURT TERME

Actifs désignés à des fins de transaction

| | 2008 | 2007 |
|---|------------------|----------|
| Obligations gouvernementales et d'autres organismes du secteur public portant intérêt de 4,05 % à 4,50 % (taux effectifs de 1,34 % à 4,25 %) et ayant une valeur nominale de 1 481 000 \$ | 1 522 952 \$ | - \$ |
| Certificat de placements garantis d'une institution financière portant intérêt à 3,55 % et ayant une valeur nominale de 1 853 000 \$ | 1 882 016 | - |
| | 3 404 968 | - |

PLACEMENTS À LONG TERME ÉCHÉANT À COURT TERME

Prêts et créances

| | | |
|--|---------------|---------------|
| Portion échéant à court terme de débetures non convertibles de sociétés privées portant intérêt de 12,476 % à 12,634 % | 38 889 | - |
| Portion échéant à court terme de l'effet à recevoir d'un employé portant intérêt à 4,00 %, payable par versement de 327 \$ aux deux semaines | 5 616 | - |
| Effet à recevoir, payable par versements annuels de 16 312 \$, sans intérêt et échéant en 2009 | 16 312 | 16 312 |
| | 60 817 | 16 312 |

Actifs détenus à des fins de transaction

| | | |
|---|-----|---------|
| Bons de souscription de sociétés ouvertes | 148 | 166 492 |
|---|-----|---------|

Actifs désignés à des fins de transaction

| | | |
|---|---------|---|
| Obligations gouvernementales et d'autres organismes du secteur public portant intérêt à 4,75 % (taux effectif 4,25 %) et à taux variable et ayant une valeur nominale de 537 900 \$ | 547 105 | - |
|---|---------|---|

Placements détenus jusqu'à leur échéance

| | | |
|---|------------------|----------------|
| Obligations gouvernementales et d'autres organismes du secteur public portant intérêt de 3,65 % à 6,85 % (taux effectifs de 3,90 % à 4,04 %) et ayant une valeur nominale de 2 900 500 \$ | 2 942 595 | - |
| | 3 550 665 | 182 804 |

PLACEMENTS À LONG TERME

Placement dans une société satellite (participation de 33%)

| | 2008 | 2007 |
|--|----------------|----------------|
| 99 parts de Camp 257 S.E.C. à la valeur de consolidation, déduction faite d'une moins-value durable sur placement de 196 772 \$ | 1 \$ | 1 \$ |
| Avance portant intérêt à 8,75 % remboursable prioritairement à même les bénéfices nets réalisés par la société satellite (prêts et créances) | 185 921 | 185 921 |
| | 185 922 | 185 922 |

Actifs désignés disponibles à la vente

| | | |
|---|------------------|------------------|
| Actions ordinaires de sociétés ouvertes | 5 129 587 | 8 738 652 |
| Actions ordinaires d'une société privée | - | 150 000 |
| | 5 129 587 | 8 888 652 |

Prêts et créances

| | | |
|--|------------------|----------------|
| Débeture non convertible d'une société ouverte portant intérêt à 12,00 % et échéant en 2010 | 250 000 | - |
| Débetures non convertibles de sociétés privées portant intérêt de 11,25 % à 12,634 % et échéant jusqu'en 2015 | 914 111 | 600 000 |
| Effet à recevoir d'un employé portant intérêt à 4,00 %, payable par versement de 327 \$ aux deux semaines et échéant en 2018 | 63 725 | - |
| Effet à recevoir, payable par versements annuels de 16 312 \$, sans intérêt et échéant en 2009 | - | 16 312 |
| | 1 227 836 | 616 312 |

Actifs détenus à des fins de transaction

| | | |
|---|--------|--------|
| Bons de souscription et options d'achat d'actions de sociétés ouvertes échéant jusqu'au 28 mai 2013 | 51 750 | 83 383 |
|---|--------|--------|

Actifs désignés à des fins de transaction

| | | |
|--|----------------|------------------|
| Obligations gouvernementales et d'autres organismes du secteur public portant intérêt de 4,10 % à 6,50 % et à taux variables (taux effectifs de 4,20 % à 5,36 %), échéant jusqu'en 2040 et ayant une valeur nominale de 3 573 600 \$, disposés en 2008 | - | 2 530 435 |
| Obligations de sociétés ouvertes portant intérêt de 3,95 % à 4,17 % (taux effectifs de 3,87 % à 4,30 %), échéant jusqu'en 2011 et ayant une valeur nominale de 232 000 \$ | 236 470 | 1 200 857 |
| | 236 470 | 3 731 292 |

Placements détenus jusqu'à leur échéance

| | | |
|---|---------------------|----------------------|
| Obligations gouvernementales et d'autres organismes du secteur public portant intérêt de 3,65 % à 6,85 % (taux effectifs de 3,90 % à 4,04 %) ayant une valeur nominale de 2 900 500 \$ et échéant en 2009 | - | 2 952 550 |
| | 6 831 565 \$ | 16 458 111 \$ |

/10/ IMMOBILISATIONS CORPORELLES

| | 2008 | | | |
|---|----------------------|------------------------------|----------------------|---------------------|
| | Coût | Contributions ⁽¹⁾ | Amortissement cumulé | Net |
| Terrains | 71 029 \$ | - \$ | - \$ | 71 029 \$ |
| Aérogare | 6 595 574 | 6 595 574 | - | - |
| Immeubles et améliorations aux immeubles détenus aux fins de location | 3 713 491 | 529 345 | 2 703 023 | 481 123 |
| Maisons modulaires | 1 222 381 | 630 634 | 484 444 | 107 303 |
| Mobilier et agencements | 321 093 | 114 489 | 178 301 | 28 303 |
| Matériel informatique | 356 011 | - | 297 847 | 58 164 |
| Machinerie et équipement | 1 569 029 | 947 803 | 407 310 | 213 916 |
| Véhicules | 3 677 320 | 3 370 334 | 242 516 | 64 470 |
| | 17 525 928 \$ | 12 188 179 \$ | 4 313 441 \$ | 1 024 308 \$ |

| | 2007 | | | |
|---|----------------------|------------------------------|----------------------|-------------------|
| | Coût | Contributions ⁽¹⁾ | Amortissement cumulé | Net |
| Terrains | 71 029 \$ | - \$ | - \$ | 71 029 \$ |
| Aérogare | 6 595 574 | 6 595 574 | - | - |
| Immeubles et améliorations aux immeubles détenus aux fins de location | 3 676 591 | 529 345 | 2 649 424 | 497 822 |
| Maisons modulaires | 1 218 994 | 630 634 | 462 624 | 125 736 |
| Mobilier et agencements | 308 089 | 114 489 | 170 942 | 22 658 |
| Matériel informatique | 289 623 | - | 279 537 | 10 086 |
| Machinerie et équipement | 1 397 512 | 889 242 | 337 847 | 170 423 |
| Véhicules | 3 411 310 | 3 137 367 | 212 385 | 61 558 |
| | 16 968 722 \$ | 11 896 651 \$ | 4 112 759 \$ | 959 312 \$ |

⁽¹⁾ Les contributions reçues de la Société d'énergie de la Baie James, d'Hydro-Québec, de la Municipalité de Baie-James et du gouvernement fédéral pour les immobilisations sont comptabilisées en réduction du coût de celles-ci. En 2008, la Société a perçu 291 528 \$ en contributions (2007 : 139 427 \$).

/11/ PROPRIÉTÉS MINIÈRES

En 2007, la Société a conclu une entente pour la vente éventuelle d'une redevance et de ses droits et intérêts dans une propriété minière située sur le territoire de la Baie-James. Cette entente contient des engagements que l'acquéreur doit réaliser après le 31 décembre 2008. Advenant la réalisation de cette entente aux cours des prochaines années, la Société réalisera des gains supplémentaires sur la disposition de cette propriété et de cette redevance d'un montant maximal de 751 563 \$. Les propriétés minières ont été dévaluées par le passé.

/12/ EMPRUNT BANCAIRE

La Société bénéficie d'une autorisation d'emprunt bancaire au montant de 4 000 000 \$. Cet emprunt bancaire porte intérêt au taux préférentiel et il est renégociable le 30 avril 2009. Au 31 décembre 2008, le taux d'intérêt est de 3,5 % (2007 : 6,0 %) et le solde est nul.

/13/ CAPITAL-ACTIONS

Autorisé

10 000 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 \$ chacune.

| | 2008 | 2007 |
|------------------------------|---------------|---------------|
| Émis et payé | | |
| 6 982 500 actions ordinaires | 69 825 000 \$ | 69 825 000 \$ |

Les actions de la Société font partie du domaine public et sont attribuées au ministre des Finances.

/14/ CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU

| | 2008 | 2007 |
|---|----------------|-------------|
| Solde au début | 5 113 \$ | - \$ |
| Incidence initiale de l'adoption des normes comptables relatives aux instruments financiers | - | 1 631 355 |
| Autres éléments du résultat étendu | (4 621 709) | (1 626 242) |
| Solde de fin | (4 616 596) \$ | 5 113 \$ |

/15/ FLUX DE TRÉSORERIE

Les variations des éléments hors caisse liés à l'exploitation se détaillent comme suit :

| | 2008 | 2007 retraité |
|---|-------------------|---------------------|
| Comptes clients | 1 560 949 \$ | 286 062 \$ |
| Stocks | (33 906) | (32 648) |
| Frais payés d'avance | 22 231 | (20 534) |
| Comptes fournisseurs et charges à payer | (1 277 836) | (760 392) |
| Retenues sur contrats | 28 172 | (154 884) |
| | 299 610 \$ | (682 396) \$ |

En date du 31 décembre 2008, le poste comptes fournisseurs et charges à payer inclut des acquisitions liées à des immobilisations corporelles représentant 343 626 \$ (2007 : 180 811 \$).

Les intérêts versés au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2008 s'élèvent à 274 \$ (2007 : 5 493 \$).

/16/ RÉGIME DE RETRAITE

Description du régime

La Société offre un régime de retraite à prestations déterminées à ses employés. Ce régime de retraite offre des prestations fondées sur le nombre d'années de service et sur le salaire final moyen de fin de carrière. La politique de la Société est de maintenir ses cotisations à un niveau permettant de pourvoir aux prestations. Elle évalue ses obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs du régime pour les besoins de la comptabilité au 31 décembre de chaque année. La dernière évaluation actuarielle a été produite en date du 31 décembre 2007 et la prochaine évaluation actuarielle sera produite en date du 31 décembre 2010.

La charge de retraite et l'obligation au titre des prestations constituées sont établies par calculs actuariels à partir des hypothèses les plus probables de la direction et extrapolées à partir de l'évaluation actuarielle la plus récente.

Total des paiements en espèces

Le total des paiements en espèces au titre du régime de retraite pour 2008 est constitué des cotisations au régime de retraite à prestations déterminées et s'est chiffré à 163 676 \$ (2007 : 155 586 \$).

Régime à prestations déterminées

Le tableau suivant fait le rapprochement de l'obligation au titre des prestations constituées et la juste valeur de l'actif du régime pour les exercices terminés les 31 décembre 2008 et 31 décembre 2007 :

| | 2008 | 2007 |
|---|-------------------|-------------------|
| Obligation au titre des prestations constituées | (2 760 537) \$ | (3 223 835) \$ |
| Juste valeur des actifs du régime | 3 088 085 | 3 418 018 |
| Situation de capitalisation | 327 548 \$ | 194 183 \$ |
| (Perte) gain actuariel net non amorti | (115 673) | 1 162 |
| Actif au titre des prestations constituées | 211 875 \$ | 195 345 \$ |

Composition des actifs du régime

| Catégorie d'actifs | 2008 | 2007 |
|----------------------------|--------|--------|
| Titres de capitaux propres | 49,1% | 48,7% |
| Titres de créances | 50,9% | 51,3% |
| Total | 100,0% | 100,0% |

Les pourcentages moyens pondérés découlant des hypothèses utilisées pour déterminer l'obligation au titre des prestations constituées et le coût des prestations de la Société sont les suivants :

| | 2008 | 2007 |
|--|------|------|
| Obligations au titre des prestations constituées | | |
| Taux d'actualisation | 7,0% | 5,5% |
| Taux de croissance de la rémunération | 3,5% | 3,5% |
| Coût des prestations | | |
| Taux d'actualisation | 7,0% | 5,5% |
| Taux de rendement prévu des actifs du régime | 5,5% | 6,0% |
| Taux de croissance de la rémunération | 3,5% | 3,5% |

Les autres informations relatives au régime à prestations déterminées se présentent comme suit :

| | 2008 | 2007 |
|----------------------------|------------|------------|
| Charge de l'exercice | 147 146 \$ | 153 249 \$ |
| Cotisations de l'employeur | 163 676 \$ | 155 586 \$ |
| Cotisations des employés | 68 398 \$ | 67 327 \$ |
| Prestations versées | 35 287 \$ | 35 287 \$ |

/17/ INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à court terme se rapproche du coût en raison de leur échéance rapprochée. Le tableau qui suit indique la valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers à long terme de la Société :

| | 2008 | | 2007 | |
|--|-----------------------|--------------|-----------------------------|--------------|
| | Valeur comptable | Juste valeur | Valeur comptable | Juste valeur |
| Placements à long terme : | | | | |
| Actifs désignés disponibles à la vente | | | | |
| Actions ordinaires de sociétés ouvertes ⁽²⁾ | 5 129 586 \$ | 5 129 586 \$ | 8 738 652 \$ | 8 738 652 \$ |
| Actions ordinaires d'une société privée ⁽⁴⁾ | - | - | 150 000 | - |
| | 5 129 586 \$ | 5 129 586 \$ | 8 888 652 \$ | 8 738 652 \$ |
| Prêts et créances | | | | |
| Débentures non convertibles de sociétés privées ⁽³⁾ | 953 000 \$ | 953 000 \$ | 600 000 \$ | 600 000 \$ |
| Débenture non convertible d'une société ouverte ⁽³⁾ | 250 000 | 250 000 | - | - |
| Effets à recevoir ⁽³⁾ | 85 653 ⁽¹⁾ | 84 445 | 32 624 ⁽¹⁾ | 29 089 |
| Ne pouvant être estimés ⁽⁴⁾ | 185 922 | - | 185 922 | - |
| | 1 474 575 \$ | 1 287 445 \$ | 818 546 \$ | 629 089 \$ |
| Actifs détenus ou désignés à des fins de transaction | | | | |
| Obligations gouvernementales, d'autres organismes du secteur public et de sociétés ouvertes ⁽⁵⁾ | 783 575 \$ | 783 575 \$ | 3 731 292 \$ | 3 731 292 \$ |
| Bons de souscription de sociétés ouvertes ⁽²⁾ | - | 51 898 | - | 249 875 |
| | 783 575 \$ | 835 473 \$ | 3 731 292 \$ | 3 981 167 \$ |
| Placements détenus jusqu'à leur échéance | | | | |
| Obligations gouvernementales et d'autres organismes du secteur public ⁽⁵⁾ | 2 942 595 \$ | 2 955 824 \$ | 2 952 550 \$ ⁽¹⁾ | 2 942 174 \$ |

⁽¹⁾ Pour les catégories de placements dont la valeur comptable est supérieure à la juste valeur, la direction prévoit recouvrer leur valeur comptable.

⁽²⁾ La juste valeur des actions des sociétés ouvertes est établie sur la base du cours acheteur de fermeture à la date du bilan. Quant aux bons de souscription de sociétés ouvertes, la juste valeur est établie selon la méthode Black & Scholes.

⁽³⁾ Les justes valeurs ont été déterminées selon la méthode de la valeur actualisée des flux monétaires futurs à des taux d'intérêts de 12,5% pour les débentures non convertibles de sociétés privées et de 8,0% et 4,0% pour les effets à recevoir, ce qui représente les taux du marché à la date du bilan pour des placements similaires.

⁽⁴⁾ La juste valeur de ces instruments financiers ne peut être estimée au prix d'un effort raisonnable compte tenu de l'absence de marchés pour ce type de placement. Par conséquent, l'instrument financier est comptabilisé au coût.

⁽⁵⁾ La juste valeur des obligations gouvernementales et d'autres organismes du secteur public et de sociétés ouvertes est établie sur la base du cours acheteur de fermeture à la date du bilan.

/18/ OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

La Société est exposée à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses opérations et de ses activités d'investissement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction.

La Société conclut des contrats visant ses instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives dans le cadre de ses activités d'investissement.

Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels la Société est exposée ainsi que les politiques en matière de gestion des risques sont détaillés ci-après.

Risque de change

La Société est exposée au risque de change en raison d'encaisse et de placements à long terme libellés en dollars américains. Au 31 décembre 2008, les actifs financiers libellés en devises américaines totalisent 1 123 930 \$ US (2 310 887 \$ US au 31 décembre 2007).

La Société n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de change.

À la date du bilan, le taux de change pour le dollar américain est de 1,21803 (2007 : 0,98746).

Un renforcement du dollar canadien de 10 % par rapport au dollar américain, à la date du bilan, aurait diminué l'encaisse, les placements à long terme et le cumul des autres éléments du résultat étendu de 136 898 \$ (2007 : 228 191 \$). Cette analyse suppose que toutes les autres variables, notamment les cours boursiers, demeurent constantes. L'analyse comparative a été effectuée selon les mêmes hypothèses.

Un affaiblissement du dollar canadien de 10 % par rapport au dollar américain, à la date du bilan, aurait le même effet mais en sens opposé sur l'encaisse, les placements à long terme et le cumul des autres éléments du résultat étendu.

Risque de taux d'intérêt

L'avance à la société satellite, les débetures non convertibles, les obligations gouvernementales et d'autres organismes du secteur public et les obligations de sociétés ouvertes portent intérêt à taux fixe et exposent donc la Société au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt. Les actifs financiers à taux fixe représentent 8 589 400 \$ (2007 : 7 469 763 \$).

L'emprunt bancaire porte intérêt à taux variable et expose donc la Société à un risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêt.

La Société n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

Risque de crédit

En règle générale, la valeur comptable au bilan des actifs financiers de la Société exposés au risque de crédit, après déduction des provisions applicables pour pertes, représente le montant maximum du risque de crédit auquel la Société est exposée.

Comptes clients :

Le risque de crédit de la Société provient principalement des comptes clients. La Société n'exige pas de garantie de ses clients. La politique de la Société consiste à soumettre chaque client à une procédure de vérification de son crédit. De plus, le solde de chaque client est géré et analysé de façon continue et, de ce fait, l'exposition de la Société aux créances douteuses n'est pas importante.

Avance à une société satellite et débetures non convertibles :

Les soldes de l'avance à une société satellite et des débetures non convertibles ainsi que l'encaissement des intérêts qui y sont liés sont analysés trimestriellement. Au 31 décembre 2008, la direction estime que le risque de crédit de la Société relatif à ces actifs financiers est faible et, de ce fait, aucune provision pour moins-value durable n'a été comptabilisée.

Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et à s'assurer que la Société dispose de sources de financement sous la forme d'emprunt bancaire d'un montant autorisé suffisant. La Société établit des prévisions budgétaires trimestriellement afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour rencontrer ses obligations.

Les passifs de la Société, soit les comptes fournisseurs et charges à payer de même que les retenues sur contrats viennent à échéance au cours du prochain exercice.

/19/ INFORMATIONS SUR LE CAPITAL

La Société définit son capital comme étant l'avoir de l'actionnaire qui se détaille comme suit :

| | 2008 | 2007 |
|------------------------|----------------------|----------------------|
| Avoir de l'actionnaire | | |
| Capital-actions | 69 825 000 \$ | 69 825 000 \$ |
| Surplus d'apport | 5 719 284 | 5 719 284 |
| Déficit cumulé | (55 571 161) | (55 602 819) |
| | 19 973 123 \$ | 19 941 465 \$ |

En vertu de la *Loi sur le développement et l'organisation municipale de la région de la Baie James*, les dividendes payés par la Société sont fixés par l'actionnaire, soit le ministre des Finances du Québec, qui en détermine les modalités de paiement. Les dividendes déclarés, le cas échéant, seront déduits des bénéfices non répartis de l'exercice au cours duquel ils seront déclarés.

En vertu de sa loi constitutive, la Société doit obtenir l'autorisation du gouvernement pour effectuer certaines transactions d'emprunt et d'acquisition ou de dispositions de biens. La Société n'est assujettie à aucune autre exigence en matière de capital par une source externe.

La Société gère son capital en effectuant une gestion prudente de ses produits, charges, actifs, passifs, investissements et autres transactions financières afin de s'assurer qu'elle exécute de manière efficace les objets spécifiés dans sa loi constitutive.

/20/ OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Société effectue de la prestation de services en gestion d'infrastructures de transport qui se détaillent comme suit :

| | 2008 | 2007 retraité |
|-----------------------------------|----------------------|----------------------|
| Apparentés sous contrôle commun : | | |
| Hydro-Québec | 11 353 364 \$ | 11 929 551 \$ |
| Ministère des Transports | 1 388 794 | 1 375 080 |
| Autres | 29 432 | 18 480 |
| | 12 771 590 \$ | 13 323 111 \$ |

En ce qui concerne la route reliant Matagami à Radisson et Chisasibi et la route Transtaïga ainsi que les aéroports de La Grande-Rivière et de Fontanges, les frais d'entretien et d'exploitation sont assumés par Hydro-Québec et la gestion de ces actifs est faite par un comité de gérance composé de représentants d'Hydro-Québec et de la Société.

La Société perçoit des revenus de gestion sur la prestation de services qu'elle effectue et qui se détaillent comme suit :

| | 2008 | 2007 |
|--|---------------------|---------------------|
| Apparentés sous contrôle commun : | | |
| Hydro-Québec | 962 356 \$ | 924 614 \$ |
| Ministère des Transports | 130 395 | 128 946 |
| Centre régional de la santé et des services sociaux de la Baie-James | 51 402 | 51 148 |
| Autres | 26 858 | 29 451 |
| | 1 171 011 \$ | 1 134 159 \$ |

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées ci-dessus qui sont mesurées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

/21/ OPÉRATIONS NON MONÉTAIRES

La Société a vendu des propriétés minières pour un montant de 422 125 \$ et a reçu en contrepartie des actions de sociétés publiques. Ces opérations sont comptabilisées à la valeur au marché des actions reçues. Ces transactions ont généré un profit de 422 125 \$ qui a été pris en compte dans les résultats.

/22/ ÉVENTUALITÉS

La Société, à titre de cosignataire de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, fait l'objet de certaines poursuites relatives à l'application de cette dernière. Les administrateurs sont d'avis que ces poursuites sont non fondées et par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée aux livres à cet égard.

Une convention d'indemnité a été signée le 26 février 1993 entre Ressources MSV inc., maintenant Ressources MSV 2007 inc. (MSV), la Société et Westminer Canada Limited (Westminer), indemnisant

cette dernière contre toute réclamation future au chapitre environnemental concernant des sites miniers. La restauration des sites miniers avait été évaluée en 1994 à 4 300 000 \$ par une firme d'ingénieurs-conseils. Un fonds de restauration a été constitué pour ce faire et Westminer et MSV y ont versé ce montant. Les sommes versées sont détenues en fidéicommiss et ne sont pas incluses dans les états financiers. En 1999, une réévaluation a estimé à 3 212 050 \$ les coûts de restauration du site. Le montant total des travaux de restauration effectués depuis la création du fonds environnemental s'élève à 1 302 232 \$. La valeur du fonds est de 4 584 986 \$ au 31 décembre 2008. Le 28 janvier 2009, la Cour supérieure du Québec a accueilli favorablement la requête de Ressources Campbell inc. et de MSV pour l'émission d'une ordonnance initiale en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*. Ressources Campbell inc. et MSV entendent alors se prévaloir des dispositions de la Loi pour préparer et présenter un arrangement avec leurs créanciers. Basé sur les opinions reçues d'une firme d'ingénieurs-conseils en septembre 2005 et sous réserve de la mise à jour du plan de restauration, la direction de la Société est d'avis que les fonds cumulés sont suffisants pour procéder aux travaux de restauration à venir. Cette convention prévoit également que la Société pourrait être tenue de contribuer pour 50 % à tout déficit ou bénéficier de 50 % de tout surplus une fois les travaux de restauration effectués.

La Société est propriétaire de terrains qui nécessitent des travaux de décontamination. Ces derniers ont débuté au cours de l'exercice 2005 et la Société a effectué des travaux au coût total de 400 454 \$ dont 119 558 \$ au cours du présent exercice (2007 : 96 521 \$). Au 31 décembre 2008, le solde de la provision représentant le coût total des travaux pour le prochain exercice s'élève à 62 600 \$. Ces travaux comprennent la réalisation d'une nouvelle expertise en 2009 afin d'établir, s'il y a lieu, la suite du plan de réhabilitation.

La Société a signé trois ententes avec Transports Canada en vertu du Programme d'aide aux immobilisations aéroportuaires pour un montant maximum de 637 131 \$ aux fins d'acquisition d'équipements mobiles. Deux ententes échéant en 2009 et 2011 prévoient que la Société s'engage à exploiter ledit aéroport pendant une période de 10 ans. Advenant le non-respect de cette condition, la Société se verra dans l'obligation de rembourser un montant établi en fonction de la durée restante de ces ententes. Quant à la troisième entente, échéant en 2010, elle prévoit que la Société doit exploiter ledit aéroport pendant une période de deux ans. Advenant le non-respect de cette condition, la Société pourrait se voir dans l'obligation de verser au gouvernement du Canada, en tant que dommages et intérêts, le montant total qui lui a déjà été versé dans le cadre de cette entente. Au 31 décembre 2008, le montant total du passif éventuel découlant de ces ententes est de 260 829 \$. La Société a pour objectif de respecter ces dites ententes jusqu'à échéance.

/23/ ENGAGEMENTS

La Société s'est engagée d'après un bail pour la location d'un local à bureau échéant le 31 décembre 2013, à verser une somme totale de 153 760 \$, soit 30 752 \$ par année. Elle s'est également engagée en vertu d'un autre bail pour la location d'un local à bureau échéant le 31 décembre 2018 à verser une somme totale de 778 000 \$ à un apparenté sous contrôle commun (Hydro-Québec), soit 77 800 \$ par année.

Par un décret du 10 janvier 1994, le gouvernement du Québec a transféré à la Société plusieurs terrains localisés sur le territoire de la Baie-James. Les conditions de ce décret prévoient qu'advenant la vente subséquente de ces terrains, le bénéfice réalisé devra être remis au gouvernement du Québec.

/24/ CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2007 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2008.



008

**CODE
D'ÉTHIQUE
ET DE DÉONTOLOGIE
DES ADMINISTRATEURS**

/1/ PRÉAMBULE

- 1.1. Les membres du conseil d'administration de la Société de développement de la Baie-James et de ses filiales se dotent d'un code d'éthique et de déontologie dans le respect des principes et règles édictés par le règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics.
- 1.2. Les personnes déjà régies par des normes d'éthique ou de déontologie en vertu de la Loi sur la fonction publique (L.R.Q., chapitre F-3.1.1) sont de plus soumises au présent code d'éthique et de déontologie lorsqu'elles occupent des fonctions d'administrateurs publics.
- 1.3. Les principes d'éthique tiennent compte de la mission de l'organisme ou de l'entreprise, des valeurs qui sous-tendent son action et de ses principes généraux de gestion.

Les règles de déontologie portent sur les devoirs et obligations des administrateurs publics : elles les explicitent et les illustrent de façon indicative. Elles traitent notamment :

- > des mesures de prévention, notamment des règles relatives à la déclaration des intérêts détenus par les administrateurs publics;
- > de l'identification de situations de conflit d'intérêts;
- > des devoirs et obligations des administrateurs publics même après qu'ils ont cessé d'exercer leurs fonctions.

- 1.4. Dans les soixante (60) jours de l'adoption du présent code par le conseil, chaque administrateur doit produire au secrétaire de la Société l'attestation contenue à l'annexe A.
- 1.5. La Société et ses filiales prendront les mesures nécessaires pour assurer la confidentialité des informations fournies par les administrateurs publics en application du présent règlement.
- 1.6. Dans le présent Code, l'interdiction de poser un geste inclut la tentative de poser ce geste et toute participation ou incitation à le poser.

/2/ DÉFINITIONS

- 2.1. Sont visés par le présent code d'éthique et de déontologie :
 - > les membres du conseil d'administration de la Société de développement de la Baie-James;
 - > les personnes ayant été membres du conseil d'administration de la Société pendant une période de une (1) année suivant la fin de leur mandat;
 - > les membres du conseil d'administration des filiales de la Société de développement de la Baie-James.
- 2.2. Administrateur : désigne un membre du conseil d'administration de la Société, qu'il exerce ou non une fonction à plein temps, au sein de la Société ou de l'une de ses filiales.
- 2.3. Conseil : désigne le conseil d'administration de la Société ou de l'une de ses filiales.
- 2.4. Entreprise : désigne toute forme que peut prendre l'organisation de la production de biens ou de services ou de toute autre affaire à caractère commercial, industriel ou financier et tout regroupement visant à promouvoir certaines valeurs, intérêts ou opinions ou à exercer une influence sur les autorités publiques. Toutefois ceci ne comprend pas la Société ni une association ou un regroupement sans but lucratif qui ne présente aucun lien financier avec la Société ni d'incompatibilité dans les objets de la Société.
- 2.5. Entreprise liée : désigne toute personne morale et toute société à l'égard desquelles la Société détient directement ou indirectement des valeurs mobilières, incluant des parts sociales, conférant plus de 10% des droits de vote ou de participation.
- 2.6. Filiales de la Société : toute filiale détenue à plus de 50% par la Société de développement de la Baie-James.
- 2.7. Premier dirigeant : le président-directeur général de la Société de développement de la Baie-James ou d'une de ses filiales.
- 2.8. Société : la Société de développement de la Baie-James ou une de ses filiales.

/3/ ÉNONCÉS DE PRINCIPES

- 3.1. Le présent code d'éthique et de déontologie a pour objet de préserver et de renforcer le lien de confiance des citoyens dans l'intégrité et l'impartialité de l'administration publique, de favoriser la transparence au sein de la Société de développement de la Baie-James et de ses filiales et de responsabiliser les administrations et les administrateurs publics.
- 3.2. Les administrateurs de la Société de développement de la Baie-James et de ses filiales sont nommés ou désignés pour contribuer, dans le cadre de leur mandat, à la réalisation de la mission de l'État et, le cas échéant, à la bonne administration de ses biens.

Leur contribution doit être faite, dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.

/4/ PRINCIPES D'ÉTHIQUE ET RÈGLES GÉNÉRALES DE DÉONTOLOGIE

- 4.1. L'administrateur est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la loi et le règlement, ainsi que ceux établis dans le code d'éthique et de déontologie. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.

Il doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles. Il doit de plus organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

L'administrateur qui, à la demande d'un organisme ou d'une entreprise du gouvernement, exerce des fonctions d'administrateur dans un autre organisme ou entreprise, ou en est membre, est tenu aux mêmes obligations.

- 4.2. L'administrateur est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un administrateur représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration exige le respect de la confidentialité.

- 4.3. L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toutes considérations politiques partisans.
- 4.4. Le président du conseil d'administration, le président-directeur général de la Société ou d'une filiale de celle-ci et l'administrateur à temps plein doivent faire preuve de réserve dans la manifestation publique de leurs opinions politiques.
- 4.5. L'administrateur doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions ou dans une situation qui jette un doute raisonnable sur sa capacité de s'acquitter de ses devoirs avec une loyauté sans partage.

Il doit dénoncer à l'organisme ou à l'entreprise dans lequel il est nommé ou désigné tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts, ainsi que les droits qu'il peut faire valoir contre l'organisme ou l'entreprise, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur.

Sous réserve de l'article 4.6, l'administrateur public nommé ou désigné dans un autre organisme ou entreprise doit aussi faire cette dénonciation à l'autorité qui l'a nommé ou désigné.

- 4.6. L'administrateur à temps plein ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la Société ou d'une de ses filiales dans lequel il est nommé ou désigné. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.

Tout autre administrateur public qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui de l'organisme ou entreprise dans lequel il est nommé ou désigné doit, sous peine de révocation, dénoncer par écrit cet intérêt au président du conseil d'administration et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans lequel il a cet intérêt. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.

Le présent article n'a toutefois pas pour effet d'empêcher un administrateur de se prononcer sur des mesures d'application générale relatives aux conditions de travail au sein de l'organisme ou de l'entreprise par lesquelles il serait aussi visé.

4.7 L'administrateur doit remettre au secrétaire de la Société, dans les soixante (60) jours de sa nomination, une déclaration en la forme prévue à l'annexe B et contenant les informations suivantes :

- > le nom de toutes les entreprises dans lesquelles il détient, directement ou indirectement, des valeurs mobilières ou des biens, incluant des parts sociales, en précisant la nature et la quantité en nombre;
- > le nom de toutes entreprises dans lesquelles il exerce des fonctions ou dans lesquelles il a un intérêt sous forme de créance, droit, priorité, hypothèque ou avantage financier ou commercial;
- > au meilleur de sa connaissance, les renseignements prévus aux paragraphes qui précèdent concernant son employeur et la personne morale, la Société ou l'entreprise dont il est propriétaire, actionnaire, administrateur ou dirigeant.

4.8 L'administrateur pour qui les dispositions des sous-paragraphes précédents ne trouvent pas d'application, doit remplir une déclaration à cet effet et la remettre au secrétaire.

L'administrateur doit également produire une telle déclaration dans les soixante (60) jours de la survenance d'un changement significatif à son contenu.

Les déclarations remises en vertu du présent article seront traitées de façon confidentielle par le secrétaire.

4.9 Le secrétaire tient à la disposition des membres du conseil, les déclarations reçues en application à l'article précédent.

4.10 L'administrateur ne doit pas confondre les biens de la Société ou de l'une de ses filiales avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers.

4.11 L'administrateur ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un administrateur représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration exige le respect de la confidentialité.

4.12 L'administrateur à temps plein doit exercer ses fonctions de façon exclusive sauf si l'autorité qui l'a nommé ou désigné le nomme ou le désigne aussi à d'autres fonctions. Il peut, toutefois, avec le consentement du président du conseil d'administration, exercer des activités didactiques pour lesquelles il peut être rémunéré et des activités non rémunérées dans des organismes à but non lucratif.

Le président du conseil d'administration peut pareillement être autorisé par le secrétaire du Conseil exécutif. Toutefois, le président du conseil d'administration de la Société qui détient 100 pour cent des actions d'un autre organisme ou entreprise du gouvernement est l'autorité qui peut donner une telle autorisation au président du conseil d'administration de ce dernier organisme ou entreprise.

4.13 L'administrateur ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste.

Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou à l'État.

4.14 L'administrateur ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.

4.15 L'administrateur doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi.

4.16 Sous réserve du présent code, l'administrateur ne peut prendre d'engagement à l'égard de tiers ni leur accorder de garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à quelque décision que ce soit que le conseil peut être appelé à prendre.

4.17 L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de la Société ou de ses filiales.

4.18 L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant la Société ou une filiale pour laquelle il a travaillé, ou un autre organisme ou entreprise avec lequel il avait des rapports directs au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.

Il lui est interdit, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Société ou une de ses filiale pour laquelle il a agi est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.

Les administrateurs ne peuvent traiter, dans les circonstances qui sont prévues à l'alinéa précédent, avec l'administrateur qui y est visé dans l'année où celui-ci a quitté ses fonctions.

4.19 Le président du conseil d'administration doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les administrateurs et dirigeants de la Société et de ses filiales.

/5/ ACTIVITÉS POLITIQUES

5.1 L'administrateur à temps plein, le président du conseil d'administration ou le président-directeur général de la Société ou d'une filiale qui a l'intention de présenter sa candidature à une charge publique électorale doit en informer le secrétaire du Conseil exécutif.

5.2 Le président du conseil d'administration ou le président-directeur général de la Société ou d'une filiale qui veut se porter candidat à une charge publique électorale doit se démettre de ses fonctions.

5.3 L'administrateur à temps plein qui veut se porter candidat à la charge de député à l'Assemblée nationale, de député à la Chambre des communes du Canada ou à une autre charge publique électorale dont l'exercice sera probablement à temps plein doit demander et a droit à un congé non rémunéré à compter du jour où il annonce sa candidature.

5.4 L'administrateur à temps plein qui veut se porter candidat à une charge publique électorale dont l'exercice sera probablement à temps partiel, mais dont la candidature sera susceptible de l'amener à enfreindre son devoir de réserve, doit demander et a droit à un congé non rémunéré à compter du jour où il annonce sa candidature.

5.5 L'administrateur à temps plein qui obtient un congé sans rémunération conformément à l'article 5.3 ou à l'article 5.4 a droit de reprendre ses fonctions au plus tard le 30^e jour qui suit la date de clôture des mises en candidature, s'il n'est pas candidat, ou, s'il est candidat, au plus tard le 30^e jour qui suit la date à laquelle une autre personne est proclamée élue.

5.6 L'administrateur à temps plein dont le mandat est à durée déterminée, qui est élu à une charge publique à temps plein et qui accepte son élection, doit se démettre immédiatement de ses fonctions d'administrateur public.

Celui qui est élu à une charge publique dont l'exercice est à temps partiel doit, si cette charge est susceptible de l'amener à enfreindre son devoir de réserve, se démettre de ses fonctions d'administrateur public.

5.7 L'administrateur à temps plein dont le mandat est à durée indéterminée et qui est élu à une charge publique a droit à un congé non rémunéré pour la durée de son premier mandat électif.

/6/ RÉMUNÉRATION

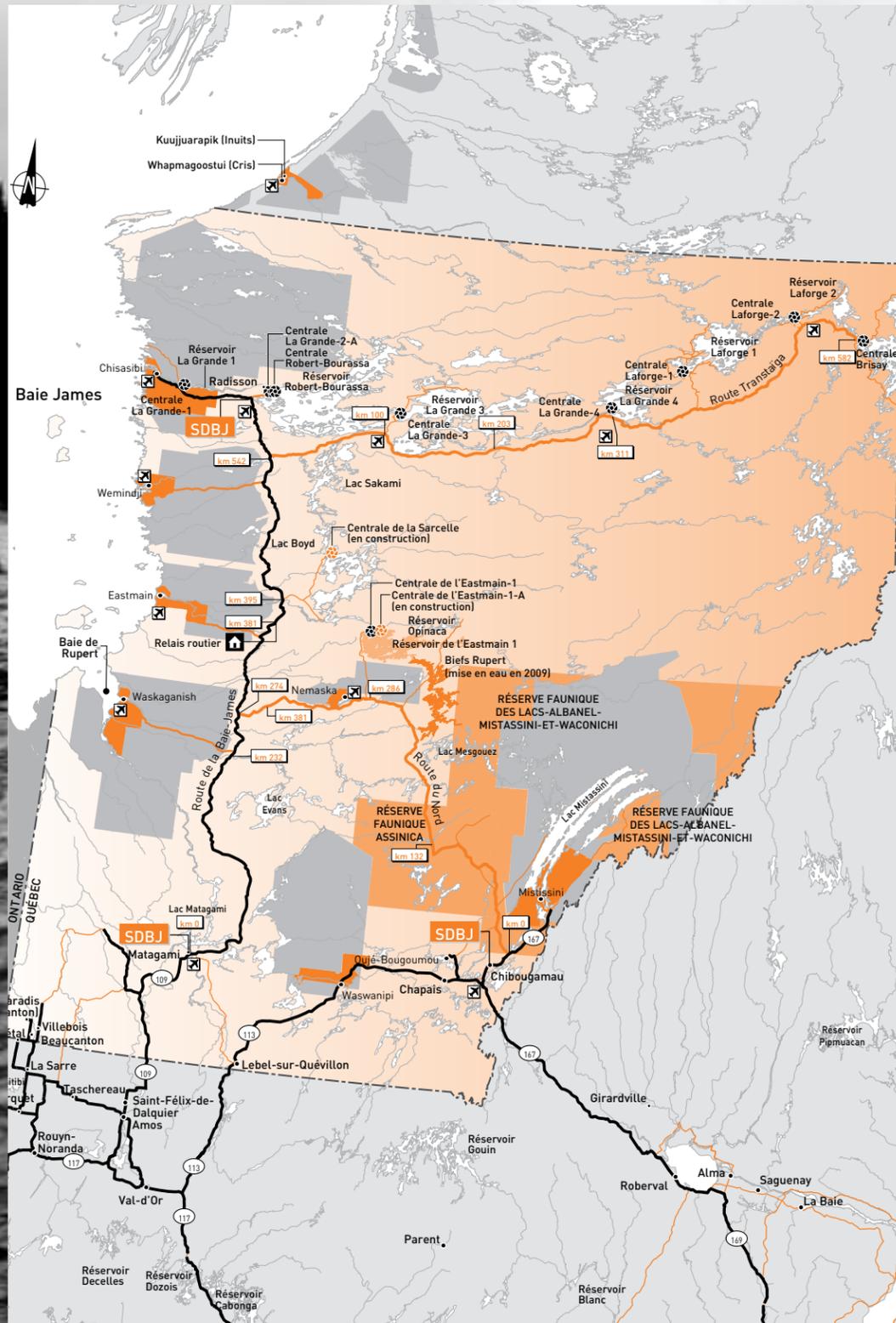
- 6.1 L'administrateur n'a droit, pour l'exercice de ses fonctions, qu'à la seule rémunération reliée à celles-ci. Cette rémunération ne peut comprendre, même en partie, des avantages pécuniaires tels ceux établis notamment par des mécanismes d'intéressement basés sur la variation de la valeur des actions ou sur la participation au capital-actions de l'entreprise.
- 6.2 Un administrateur ou toute autre personne employée par la Société qui occupe des fonctions d'administrateur d'une entreprise liée doit être spécifiquement autorisé par la Société pour :
- > détenir des actions, des parts sociales, tout autre titre ou valeur émis par cette entreprise liée et conférant des droits de vote ou de participation à l'égard de cette entreprise liée, ou toute option ou droit de souscrire ou d'acheter de telles actions, parts sociales, titres ou valeurs;
 - > bénéficier de tout régime d'intéressement, à moins que cet administrateur ou ce dirigeant n'occupe des fonctions à temps plein au sein de cette entreprise liée et que ce régime d'intéressement soit intimement lié à la performance individuelle de l'administrateur ou du dirigeant au sein de l'entreprise liée;
 - > bénéficier d'un régime de retraite accordé par l'entreprise liée s'il n'occupe pas de fonction à plein temps au sein de cette entreprise liée; ou
 - > bénéficier de tout avantage consenti à l'avance dans l'éventualité d'un changement de contrôle de l'entreprise liée.
- 6.3 L'administrateur révoqué pour une cause juste et suffisante ne peut recevoir d'allocation ni d'indemnité de départ.
- 6.4 L'administrateur qui a quitté ses fonctions, qui a reçu ou qui reçoit une allocation ou une indemnité de départ et qui occupe une fonction, un emploi ou tout autre poste rémunéré dans le secteur public pendant la période correspondant à cette allocation ou indemnité doit rembourser la partie de l'allocation ou de l'indemnité couvrant la période pour laquelle il reçoit un traitement, ou cesser de la recevoir durant cette période.
- Toutefois, si le traitement qu'il reçoit est inférieur à celui qu'il recevait antérieurement, il n'a à rembourser l'allocation ou l'indemnité que jusqu'à concurrence du nouveau traitement, ou il peut continuer à recevoir la partie de l'allocation ou de l'indemnité qui excède son nouveau traitement.
- 6.5 Quiconque a reçu ou reçoit une allocation ou une indemnité de départ du secteur public et reçoit un traitement à titre d'administrateur public pendant la période correspondant à cette allocation ou indemnité doit rembourser la partie de l'allocation ou de l'indemnité couvrant la période pour laquelle il reçoit un traitement, ou cesser de la recevoir durant cette période.
- 6.6 Toutefois, si le traitement qu'il reçoit à titre d'administrateur public est inférieur à celui qu'il recevait antérieurement, il n'a à rembourser l'allocation ou l'indemnité que jusqu'à concurrence du nouveau traitement, ou il peut continuer à recevoir la partie de l'allocation ou de l'indemnité qui excède son nouveau traitement.

L'administrateur public à temps plein qui a cessé d'exercer ses fonctions, qui a bénéficié de mesures dites de départ assisté et qui, dans les deux ans qui suivent son départ, accepte une fonction, un emploi ou tout autre poste rémunéré dans le secteur public doit rembourser la somme correspondant à la valeur des mesures dont il a bénéficiées jusqu'à concurrence du montant de la rémunération reçue, du fait de ce retour, durant cette période de deux ans.

- 6.7 L'exercice à temps plein d'activités didactiques par un administrateur public n'est pas visé par les articles 6.3 à 6.5.
- 6.8 Pour l'application des articles 6.3 à 6.5, « secteur public » s'entend des organismes, des établissements et des entreprises visés par l'annexe du règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics.
- La période couverte par l'allocation ou l'indemnité de départ visée aux articles 6.3 et 6.4 correspond à celle qui aurait été couverte par le même montant si la personne l'avait reçue à titre de traitement dans sa fonction, son emploi ou son poste antérieur.

/7/ PROCESSUS DISCIPLINAIRE

- 7.1 Aux fins du présent chapitre, l'autorité compétente pour agir est le secrétaire associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif lorsque c'est le président du conseil d'administration ou un administrateur public nommé ou désigné par le gouvernement ou un ministre qui est en cause.
- Le président du conseil d'administration est l'autorité compétente pour agir à l'égard de tout autre administrateur public.
- Toutefois, le président du conseil d'administration de la Société de développement de la Baie-James qui détient cent pour cent des actions d'un autre organisme ou entreprise du gouvernement est l'autorité compétente pour agir à l'égard du président du conseil d'administration de ce dernier organisme ou entreprise sauf s'il en est lui-même le président.
- 7.2 L'administrateur public à qui l'on reproche des manquements à l'éthique ou à la déontologie peut être relevé provisoirement de ses fonctions, avec rémunération, par l'autorité compétente, afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave.
- 7.3 L'autorité compétente fait part à l'administrateur public des manquements reprochés ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée et l'informe qu'il peut, dans les sept jours, lui fournir ses observations et, s'il le demande, être entendu à ce sujet.
- Sur conclusion que l'administrateur public a contrevenu à la loi, au présent règlement ou au code d'éthique et de déontologie, l'autorité compétente lui impose une sanction.
- 7.4 Toutefois, lorsque l'autorité compétente est le secrétaire associé visé à l'article 7.1, la sanction est imposée par le secrétaire du Conseil exécutif. En outre, si la sanction proposée consiste en la révocation d'un administrateur public nommé ou désigné par le gouvernement, celle-ci ne peut être imposée que par ce dernier; dans ce cas, le secrétaire du Conseil exécutif peut immédiatement suspendre sans rémunération l'administrateur public pour une période d'au plus trente jours.
- 7.5 La sanction qui peut être imposée à l'administrateur public est la réprimande, la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois ou la révocation.
- 7.6 Toute sanction imposée à un administrateur public, de même que la décision de le relever provisoirement de ses fonctions, doit être écrite et motivée.



Territoire de la Baie-James

- Réserve faunique
- Terres de catégorie I
- Terres de catégorie II
- Limite de la municipalité de Baie-James

Infrastructures existantes

- Centrale hydroélectrique
- Centrale hydroélectrique en construction
- Aéroport - aérogare
- Route principale pavée
- Route principale
- Route secondaire
- Route d'accès
- Borne kilométrique de route
- Bureau de la Société de développement de la Baie-James
- Relais routier

Sources :
 Base : BDGA, 1 : 1 000 000, MRN Québec, 2002
 Terres de catégories : Ministère des Terres et Forêts du Québec, service de l'Arpentage
 Cartographie : Géomatique, Hydro-Québec, 2008
 Fichier : 6675_hq_356_x_081107.fr10

0 43 86 km
 Lambert, NAD83

Novembre 2008

Gracieuseté d'Hydro-Québec



SIÈGE SOCIAL

CHIBOUGAMAU
 462, 3^e Rue, bureau 10, Chibougamau (Québec) G8P 1N7
 Téléphone : 418 748-7777, Télécopieur : 418 748-6868
 chi@sdbj.gouv.qc.ca

BUREAU

MATAGAMI
 110, boulevard Matagami, C.P. 970, Matagami (Québec) J0Y 2A0
 Téléphone : 819 739-4717, Télécopieur : 819 739-4329
 mat@sdbj.gouv.qc.ca

BUREAU

RADISSON
 Complexe Pierre-Radisson
 66, avenue Des Groseilliers, C.P. 660, Radisson (Québec) J0Y 2X0
 Téléphone : 819 638-8411, Télécopieur : 819 638-8838
 rad@sdbj.gouv.qc.ca



*Société
de développement
de la Baie-James*

Québec 

www.sdbj.gouv.qc.ca